



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05DECISIONS
Rapporteur	Bertrand VEAU

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION **Compte-rendu des décisions**

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités compte des décisions prises depuis le 10 mai 2022, en application de la délégation accordée par délibération du 26 Mai 2020.

COMMANDE PUBLIQUE

Conformément au règlement intérieur des marchés publics, le Maire doit rendre compte des marchés effectués d'un montant supérieur ou égal à 4 000 €.

Les listes ci-après vous informent des dépenses réalisées qui n'ont pas fait l'objet de publicité, ni de mise en concurrence préalable en raison de leur montant inférieur à 40 000 €, ou qui ont fait l'objet d'une simple demande de devis.

APS SOLUTIONS I	PC portable VPI école RD projet numérique	8629,94
	Renouvellement parc informatique 2022 (Mairie, CTM, Cinéma, Espace Chanay)	9652,55
	Matériel informatique bibliothèque	9036,35
C3RB informatique	Logiciel Orphée NX (intégration ludothèque)	8520
	Logiciel bibliothèque - Portail préstructuré	8490
COLL EQUIP	Achat de mobilier / Aménagement / Salle des arcades	24872,59
	Achat de mobilier / Aménagement / salle des arcades	7054,56
LYCEE HORT TOURNUS	Plantations printemps	5494,63
CONNECT	Pose de 5 projecteurs sur toitures tribune PERRET	6624,94
OPAC	Participation démolition bâtiment D quartier des 7 Fontaines	27000
GED EVENT	Achat de mobilier / Aménagement / Salle des Arcades	6006
HEXACOFFRE	Armoire ignifuge Hexarmoire HFIRE 120 T5	6243,74
ATD 71	Cotisation annuelle	5827

MARCHES PUBLICS

Intitulé	Attributaire	Montant
Consultation pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique	Feux d'artifices UNIC SA (ROMANS SUR ISERE)	10 000 HT
Navettes ponctuelles dans le cadre scolaire	TRANSDEV BFC SUD (CHALON SUR SAONE)	6 570 HT/an
Transport cantine scolaire 2022-2023	TRANSDEV BFC SUD (CHALON SUR SAONE)	7 575.50 HT/an
Appel d'offre restauration scolaire – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles communales et accueils de loisirs	BOURGOGNE REPAS PRODUCTION SAS (CUISERY)	368 601.60 HT Sur 4 ans
Consultation pour le festival du jeu 2022	DIVERTI PARC	20 000 HT

URBANISME

Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine

SCP GUILLERMIN - VINCENT	26 rue des Lilas, 28 rue des lilas, En Arpent
SARL PEYRAT	Quai du Midi
Maitre Bertrand REYNOLD de SERESIN	Rue Tilsit
SCP RUDLOFF	26 rue Greuze et rue de La Cruche Cassée
Notaires BOURLOUX-MASSON-BAUDIER	215 Chemin de la Traverse
SCP PERREAULT et PÈRE	5 rue du 4 septembre
SCP RUDLOFF	Lieu-dit En RIOTTER, 295 Rte Vieille route d'Ozenay
SCP PERREAULT et PÈRE	5 rue du 4 septembre
SCP RUDLOFF	Rue Saint Laurent
SCP PERREAULT et PÈRE	7 rue Jean Jacques Rousseau
SCP PERREAULT et PÈRE	Rue Jules Ferry
Maitre OZANNE	87 Avenue Henri et Suzanne Vitrier
Notaires de La VERRERIE	La Grande Condemine
SCP RUDLOFF	Lieu-dit "En Bagatelle"
SARL PEYRAT	11 rue de Beausoleil, lieu-dit La Croix Gauthier
SCP MOINARD- FAUDA	L'Ormoy, 594 Rte Vieille route d'Ozenay
SCP RUDLOFF	7 rue des Lilas
SCP RUDLOFF	13 Rue Greuze
Maitre Clément de Leiris	9 Impasse des Capucines
SARL PEYRAT	Rue de la République
SARL PARIS et ASSOCIES	61 rue de la République
SARL PARIS et ASSOCIES	61 rue de la République
Maitre Bertrand REYNOLD de SERESIN	Rue Saint-Laurent, rue René Cassin
SARL PEYRAT	1115 Ave Gabriel Voisin, La Croix Gaillard
SARL PEYRAT	Rue des Tanneries
SARL PEYRAT	Rue J Baptiste Deschamps
SCP PERRAULT ET PÈRE	11 Place de la l'Hôtel de Ville

AUTORISATION D'URBANISME RELATIVES AUX BIENS MUNICIPAUX

NUMERO	DEMANDEUR	NATURE DES TRAVAUX	LIEU
PC 22S0001	Ville de TOURNUS	Restauration du clocher l'église la Madeleine	Rue Désiré Mathivet
PA 22 S 0001	Ville de TOURNUS	Réaménagement des places : changement de l'ensemble des pavés	Rue de la République, Rue Jean-Jaurès, Place Lacretable
DP 071 543 22S0060	Ville de TOURNUS	Installation de photos artistiques sur supports	Centre-ville

CIMETIERE

NUMERO	CONCESSIONNAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	DATE
6429	CREPAUD Robert	columbarium perso 2 case 38	15 ans	achat le 31/03/2022
6430	BILLOUD Danièle	Columbarium perso 2 case 39	15 ans	achat le 24/05/2022
1630	LANOISELEE CADOT DESCHAMPS	C 1 R 5 T 3	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1204	MOUCHET MORIZOT	C 1 R 6 T 2	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
661	BRILAUD MEUNIER MARTINET	C 2 R 4	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2149	CHABE CHABANNIER BESSARD	C 2 T 14	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1804	CORMOD BOUILLOT	C 6 R 1 T 17	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
235	LALOUET TAUTON	C 6 R 1 T 18	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
3064-3092	ROUDEL LEGER CHARRIERE	C 6 R 1 T 24	centenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
	FRANC	C 6 R 3 T 9	trentenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
955	DEVENET DELACOURT JOINNARD	C 7 R 1 T 26	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1782	BESSE GONON PRAZ	C 7 R 2 T 26	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2006	LEGROS BATY	C 7 R 5 T 7	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1695	LAPPE PERRIN	C 7 R 6 T 21	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
	GORDONNAT PERNET RICORDON	C 8 R 2 T 5	trentenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
3494	VIALET FEVRE	C 8 R 2 T 8	cinquantenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
824	LEVRON	C 8 R 2 T 11	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1965	PELLETIER BASSON	C 8 R 3 T 1	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1554	TIERS COQUILLAT BONIN	C 8 R 3 T 15	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
635	CHAPUIS	C 8 BIS R 1 T 11	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
869-1905	COULON JANET GUIERD	C 8 BIS R 2 T 9	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
702	VIENNET MARMET	C 8 BIS R 2 T 11	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1172	CAILLOT BESSON GUIRONDE	C 9 R 1 T 1	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
772	LACOTE GOURDIAT	C 9 R 1 T 20	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2995	THEVENOT DELOSTAL	C 9 R 1 T 27	centenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05DECIS-DE

2139	PICARD HENRIOT MEUNIER KAUFFMANN	C 9 R 2 T 11	perpétuelle	2022
2527	PELLETIER ROTIVAL GOY	C 9 R 2 T 12	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
6335	VUILLEMIN GUYONNET	C 9 R 2 T 15	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1487	BOUILLARD LAMAIRESSE	C 9 R 2 T 16	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
524	SARDY VOIR	C 9 R 5 T 23	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1298	COURTOIS MONOT PARIAT	C 9 R 5 T 31	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1872	GENET JOAMMARD LEFRANC OUDART	C 9 R 6 T 6	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
3744-2935	BOYAUD MAZOYER JANINET GUYONNET	C 9 R 6 T 9	centenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
1154	FRETEAU TISSERAND MILLOT ROUX	C 9 R 6 T 16	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1080-1220	FAYOT FRANCOIS BICHE	C 9 R 6 T 24	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1748	TAILLARDAT THUEL	C 9 R 6 T 28	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
512	SARDY BRICARD JOBREDEAU	C 10 R 1 T 19	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1268	SEURET POMERY	C 10 R 1 T 22	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
1877	LARGE DURIAUD CHARLES	C 10 R 1 T 41	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2881	PERRONET PERRET	C 10 R 2 T 1	centenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
2880	MATHEY DONGUY VIALLET	C 10 R 2 T 2	centenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022
5813	BERTRAND FOSSURIER	C 10 R 2 T 16	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2529	GENTET BERNARD	C 10 R 2 T 27	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
2043	CURILLON GUERIN	C 10 R 6 T 4	perpétuelle	entre le 2 et le 14 mai 2022
	DUNOYER THUEL MATHEY	C 10 R 6 T 5	trentenaire	entre le 2 et le 14 mai 2022

AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRES

BENEFICIAIRE	LIEU	DUREE	REDEVANCE
Club de la Retraite Sportive	Salle omnisport gymnase Chanay	Du 29/08/2022 au 30/06/2023	Gratuit
L'association scouts et guides de France section de Tournus	Abords stade Noël Perret	Du 30/07 au 7/08/22	Gratuit

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



TOURNUS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-01
Rapporteur	Bertrand VEAU

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Remplacement de M. Teddy Carry, conseiller municipal démissionnaire

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBÉY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Prisca GARDIN, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBÉY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Prisca GARDIN à Julien FARAMA, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

La démission d'un conseiller municipal est effective dès réception de communes de 1000 habitants et plus, la réception par le Maire de la démission du conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste.
Par courrier en date 17 juin 2022, reçu en mairie le 20 juin 2022, M. Teddy Carry, Conseiller Municipal, a remis sa démission à Monsieur le Maire.

Après le refus de Mme Emmanuelle PAVY en date du 1^{er} juillet 2022,

M. Slimane BOUNOUA, suivant de la liste « Tournus Citoyens », est installé en qualité de conseiller municipal.

Vu les articles L.2121.1 et L.2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L. 270 du Code Electoral,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **PREND** acte de l'installation de M. Slimane BOUNOUA, en qualité de conseiller municipal ;
- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la désignation de remplaçants au sein des commissions par vote à main levée selon la possibilité offerte par les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- **DÉSIGNE** M. Slimane BOUNOUA pour remplacer de M. Teddy Carry dans les diverses commissions dont il était membre, à savoir :

Commission « enfance et famille »
Commission « culture loisirs animation sport »

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-02
Rapporteur	Bertrand VEAU

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Publicité des actes pris par la commune –
Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Prisca GARDIN, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Prisca GARDIN à Julien FARAMA, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Le gouvernement a publié le 7 octobre 2021 une ordonnance n° 2021-1310 et un décret d'application n°2021-1311 modifiant les règles de publicité et de la conservation des actes pris par les communes et les EPCI, le but étant de simplifier les règles de publicité en partie grâce à la dématérialisation.

Ce changement est effectif depuis le 1^{er} juillet 2022.

A ce titre, il convient de modifier l'article 23 du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

Article 23 : Procès-verbaux et délibérations

« Le procès-verbal, qui relate la teneur des séances, sera mis en ligne après son adoption à la séance qui suit son établissement, dans une rubrique spécifique du site internet de la commune.

Il devra être publié dans son intégralité, dans une version non modifiable, pendant au moins deux mois de façon permanente. Le nom, le prénom, la qualité de l'auteur de l'acte et la date de mise en ligne devront apparaître ».

Dans les huit jours suivant la séance du conseil municipal, une liste des délibérations examinées par le conseil municipal, signée par le Maire, sera affichée en mairie, et les délibérations seront publiées sur le site internet de la commune.

Les délibérations et le procès-verbal sont signés par le Maire et le ou la secrétaire de séance.

Une fois établi, le procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent ».

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

APPROUVE cette modification.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_03-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-03
Rapporteur	Christophe RAVOT

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Modification du tableau des effectifs

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBÉY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Prisca GARDIN, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBÉY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Prisca GARDIN à Julien FARAMA, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade/promotion interne. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Social Unique.

Considérant le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée **les créations et suppressions sur le BUDGET COMMUNAL des emplois suivants :**

FILIERE ANIMATION : Service périscolaire organisation de l'année 2022/2023

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
1*/ CREATION à effet du 07/07/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+1	24/35	+24
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 07/07/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire titulaire (ajustement)	- 1	-14.37/35	-14.37
2*/ CREATION à effet du 01/09/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	12/35	+12
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-19.18/35	-19.18
3*/ CREATION à effet du 01/09/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	13.5/35	+13,5
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-12.07/35	-12.07

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_03-DE

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
4°/ CREATION à effet du 31/08/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	13.5/35	+13.5
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-13.61/35	-13.61
5°/ CREATION à effet du 01/09/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	15/35	+15
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-14.17/35	-14.17
6°/ CREATION à effet du 31/08/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	14.5/35	+14.5
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-14.17/35	-14.17
7°/ CREATION à effet du 31/08/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+ 1	13.5/35	+13.5
Parallèlement : SUPPRESSION à effet du 01/09/2022, après avis du Comité Social Territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	-1	-12.64/35	-12.64

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le



ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_03-DE

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMB		
8*/ CREATION à effet du 01/09/2022				
Adjoint d'animation*	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	+1	14/35	+14
Parallèlement :				
SUPPRESSION à effet du 01/09/2022 après avis du Comité Social territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste animateur périscolaire (ajustement)	- 1	-13.41/35	-13.41

FILIERE TECHNIQUE : Restaurant scolaire organisation de l'année 2022/2023

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
CREATION à effet du 01/09/2022				
Adjoint technique*	Changement durée hebdomadaire poste plonge (ajustement)	+1	15.5/35	+15.5
Parallèlement :				
SUPPRESSION à effet du 01/09/2022 après avis du Comité Social territorial du 21/06/2022				
Adjoint d'animation	Changement durée hebdomadaire poste plonge (ajustement)	- 1	-13.98/35	-13.98

FILIERE CULTURELLE : Ecole municipale de musique

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
1*) CREATION à effet du 01/09/2022				
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe*	Changement durée hebdomadaire intégrant heures d'enseignement chorales adultes et enfants (ajustement)	+1	6/20	+6
Parallèlement :				
SUPPRESSION à effet du 01/09/2022 APRES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL				
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe*	Changement durée hebdomadaire intégrant heures d'enseignement chorales adultes et enfants (ajustement)	- 1	-3.5/20	-3.5
2*) CREATION à effet du 01/09/2022				
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe*	Changement durée hebdomadaire intégrant heures d'enseignement chorales adultes et enfants (ajustement)	+1	5/20	+5
Parallèlement :				
SUPPRESSION à effet du 01/09/2022 APRES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL				
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe*	Changement durée hebdomadaire intégrant heures d'enseignement chorales adultes et enfants (ajustement)	- 1	-3/20	-3

(*) Les postes susvisés pourront être occupés par des agents contractuels de fonctionnaires et seront, dans ce cas, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, Echelle 1, catégorie hiérarchique C

FILIERE TECHNIQUE : Affaires scolaires

POSTE/GRADE	MOTIF	NOMBRE	QUOTITE	TOTAL
SUPPRESSION à effet du 01/09/2022 APRES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL				
Adjoint technique	Disparition d'un poste d'ATSEM en raison de la fermeture d'une classe à école maternelle à compter du 1 ^{er} septembre 2022	-1	-28/35	-28

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

APPROUVE ces modifications.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



TOURNUS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-04
Rapporteur	Gérard COLIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Annualisation du temps de travail de l'équipe voirie aux services techniques

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Depuis plusieurs années, la Ville de Tournus optimise le temps de travail du personnel en l'adaptant aux caractéristiques des missions. En conciliant la nécessité de rendre un service public de qualité et celle d'offrir une organisation de travail adaptée à la saisonnalité, l'annualisation s'est imposée comme la meilleure solution pour le service espaces verts depuis 2011, le service d'entretien des équipements sportifs depuis 2019 et les agents du centre social depuis 2021.

Aussi il est proposé que le service voirie puisse bénéficier de cette organisation dès cette année, après que le conseil municipal du 5 juillet ait délibéré sur le sujet.

L'annualisation permet de :

- répartir le temps de travail entre les périodes de plein et moindre emploi
- d'offrir des conditions de travail plus confortables aux agents travaillant en extérieur, notamment en décalant les horaires de prise de poste dans le matin en fonction de la chaleur et de la luminosité,
- maintenir une rémunération identique à l'agent tout au long de l'année.

Tous les agents publics (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public), qu'ils soient à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, sont soumis à un cycle de travail annualisé.

Concernant l'équipe de voirie, sa composition est la suivante :

1 agent de maîtrise

7 adjoints techniques et 1 poste polyvalent voirie-espaces verts-cadre de vie

Les missions :

- Recensement du patrimoine VRD de la collectivité
- Entretien courant de la voirie et de ses abords : chantiers d'appoint
- Entretien signalétique
- Accompagnement des entreprises lors des chantiers structurants (enrobés) : signalisation, sécurité,
- Hygiène et salubrité publiques : nettoyage voirie et abords, nettoyage marché, toilettes publiques, collecte des corbeilles urbaines, nettoyage au pied des containers.

Les horaires actuels sont les suivants sur l'année : 35h par semaine de 4 jours, de 7h-12h / 13h-16h45.

La proposition d'annualisation des 1 607 heures travaillées serait la suivante, avec quatre cycles :

- Cycle 1 : du 1er juillet au 31 août : 35h par semaine de 5 jours de 6h à 13h.
- Cycle 2 : du 1er septembre au 31 octobre : 36h par semaine de 4 jours de 7h-12h / 13h-17h
- Cycle 3 : du 1er novembre au 28 février : 33 heures par semaine de 4 jours de 8h-12h / 13h-17h15.
- Cycle 4 : du 1er mars au 30 juin : 36h par semaine de 4 jours de 7h-12h / 13h-17h

La démarche a fait l'objet de plusieurs réunions avec le personnel concerné et Le projet a été présenté à l'avis du comité technique dans sa séance du mardi 21 juin 2022. Le comité technique a émis un avis favorable à la majorité (3 abstentions).

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de cette nouvelle organisation de travail ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la mettre en œuvre dans le service concerné, à partir du 6 juillet 2022.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-05
Rapporteur	Line PAGEAUD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Proposition d'intervention d'archivage avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale - Autorisation de signer la convention pluriannuelle

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjointes, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD.

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN.

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Suite à un départ en retraite, il est proposé de confier la gestion des archives municipales au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire (CDG). En effet, cet organisme dispose d'une branche d'activité dédiée à l'archivage public et propose des prestations adaptées aux collectivités qui le souhaitent, en garantissant une connaissance des règles juridiques et des spécificités de la gestion des archives.

C'est pourquoi il est proposé de signer une convention de trois ans avec le CDG concernant une intervention de six jours par an à 350 € la journée, soit 2 100 € par an.

La prestation comprendrait ainsi :

- L'uniformisation des bordereaux de versement et du fichier de recollement,
- L'élimination des documents inutiles,
- Le classement des documents à conserver selon la réglementation en vigueur,
- L'établissement d'un plan de classement,
- La formation du personnel à l'archivage (comment lire un tableau de gestion, rédiger des bordereaux d'élimination et de versement).

Le projet de convention est joint en annexe au présent rapport.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

DECIDE de confier la gestion des archives municipales au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire (CDG).

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET

SERVICE ARCHIVES

PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE D'AIDE A L'ARCHIVAGE COMMUNE DE TOURNUS

ENTRE

La Commune de, représentée par le Maire, Monsieur Bertrand VEAU,
dénommée ci-après la collectivité
D'UNE PART

Et

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire,
dénommé ci-après CDG 71
D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de mettre un archiviste du CDG 71 à la disposition de la collectivité, qui l'accepte, pour une mission de tri, de classement et d'inventaire de ses archives ainsi qu'une sensibilisation à l'archivage des agents de la collectivité.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION

L'intervention de l'archiviste portera sur les points suivants :

- Uniformisation des bordereaux de versement et du fichier de recollement
- Élimination des documents inutiles
- Classement des documents à conserver selon la réglementation en vigueur
- Établissement d'un plan de classement
- Formation du personnel à l'archivage (comment lire un tableau de gestion, rédiger des bordereaux d'élimination et de versement)

Nota : La destruction des documents inutiles est matériellement réalisée par la collectivité d'origine du service.

ARTICLE 3 : MODALITÉ D'EXÉCUTION

L'intervention de l'archiviste du CDG 71 s'effectuera dans les locaux de la collectivité qui devra mettre à sa disposition les moyens matériels nécessaires aux opérations d'archivage.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission est calculée sur une base de 6 jours d'intervention par an, pour une période initiale de 3 années.

Cette durée, qui n'est donnée qu'à titre indicatif, pourra faire l'objet de révision et de réajustement après consultation et accord des deux parties.

Les archivistes du CDG 71 seront mis à la disposition de la collectivité à la demande de celle-ci et en fonction de ces besoins.

Les journées d'intervention pourront être capitalisées sur plusieurs exercices et être exécutées sur une seule ou plusieurs périodes au cours de la validité de la présente convention.

ARTICLE 5: COÛT

1 - Le coût de la mission est fixé forfaitairement, chaque année, par le conseil d'administration du CDG 71. Le coût journalier en vigueur pour l'année 2022 est de 350 € la journée d'intervention.

2 - Le coût de la mission est entendu frais de déplacements inclus et est calculé d'après le temps de présence effectif de l'archiviste dans la collectivité et, le cas échéant, du temps de travail réalisé au Centre de gestion (rédaction et correction des inventaires, indexation, impression et reliure, etc.).

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement par la collectivité sera effectué à réception du titre de recettes établi par le CDG 71.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES ARCHIVES

Le CDG 71, en la personne de l'archiviste, se reconnaît tenu au secret professionnel pour tout ce qui concerne les faits et renseignements dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Les archives sont propriétés de la collectivité et aucun élément ne pourra être utilisé pour des études ou des publications sauf accord express de la collectivité.

ARTICLE 8 : VALIDITÉ DE LA CONVENTION.

La présente convention prend effet à compter de ce jour et expire dès la fin de la mission précisée à l'article 4.

Les parties pourront résilier la convention à tout moment, en respectant un délai de préavis d'un mois, par courrier recommandé avec avis de réception.

ARTICLE 9 : RECOURS CONTENTIEUX

Tout litige survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de DIJON, faute de règlement à l'amiable.

Fait à
Le
Lu et approuvé

Le Maire,

Fait à Mâcon
Le
Lu et approuvé

Le CDG 71,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-06
Rapporteur	Julien FARAMA

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Octroi de la protection fonctionnelle à M. Bertrand VEAU

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

M. le Maire sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune pour violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité, déposée à l'encontre d'un citoyen.

Ce dernier a en effet agressé verbalement M. le Maire à la sortie du bureau de vote lors du premier tour des élections législatives le 12 juin 2022. Il a proféré de violentes insultes à l'encontre du Maire et devant sa famille, notamment, devant son jeune fils de douze ans.

Ce n'est pas la première altercation qui se produit avec ce citoyen.

Pour rappel, la protection fonctionnelle des élus municipaux est notamment régie par les dispositions de l'article L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient que « *Le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.*

La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

La commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale ».

Sur ce fondement, la ville est tenue de protéger les élus précités contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions et qu'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions. A ce titre, la commune est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus concernés. La réparation couvre les frais de procédure, dépenses et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise...) ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la part de la partie adverse. Au cas présent, la commune dispose d'un contrat de protection juridique des agents et des élus souscrit auprès de la SMACL.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

Non Votant : Bertrand VEAU, Bruno LAMBÉY (M. VEAU, intéressé par l'affaire qui l'objet de la délibération, n'a pas pris part au vote)

DECIDE d'octroyer à M. Bertrand VEAU, en sa qualité de Maire de Tournus, la protection fonctionnelle de la commune, dans le cadre de la plainte qu'il a déposée le 13 juin 2022 auprès de la gendarmerie, pour violence sur sa personne.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-07
Rapporteur	Julien FARAMA

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Programme de travaux de réaménagement des places et avenant au marché de maîtrise d'œuvre

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBÉY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBÉY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre de sa démarche de revitalisation de cœur de ville, la Ville de rénovation urbaine. Celui-ci vise à requalifier un certain nombre d'espaces publics afin d'améliorer leur attractivité et leur fonctionnalité. Deux secteurs ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre d'une opération soutenue par la région Bourgogne Franche-Comté et son dispositif Bourg Centre : la place Carnot et le secteur de l'Esplanade de Gemersheim/Place du Palais de Justice.

En vue du réaménagement de ces deux espaces, la commune a lancé et attribué une consultation de maîtrise d'œuvre en 2019 pour l'appuyer sur la définition du projet et de ses enjeux. La consultation portait sur un budget prévisionnel de travaux de 800 000€ HT.

Or, à l'issue des études réalisées par le groupement Relations Urbaines – Naldéo, attributaires du marché, ce budget s'est avéré largement sous-évalué par rapport aux attentes techniques de la collectivité. Afin de respecter le cadre de la commande publique, la commune a ainsi résilié le marché de maîtrise d'œuvre.

La collectivité, propriétaire des droits intellectuels du projet, a lancé une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre en 2021 sur la base du projet existant en phase APD, en intégrant toutefois des éléments complémentaires peu ou pas détaillés dans le 1^{er} projet, et notamment :

- La définition de solutions dynamiques et durables en matière de réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public...),
- La définition des emplacements des aires de pose, dépose et stationnement des bus scolaires, connexes à l'aménagement de l'esplanade Gemersheim,
- La définition des aménagements connexes à la RD906 nécessaires au réaménagement de l'esplanade Gemersheim,
- L'intégration de la désimperméabilisation des sols,
- L'assistance juridique et opérationnelle à la procédure d'autorisation du droit des sols.

Le projet était estimé, lors du lancement de la seconde consultation, à 1420000€ HT pour les travaux de réaménagement « de base » (c'est-à-dire hors éléments complémentaires évoqués ci-avant). Le cahier des charges du marché prévoyait en ce sens une clause de réexamen, conformément aux articles L2194-1 et R2194-1 du Code de la Commande Publique, afin d'ajuster le montant estimatif définitif en phase PRO et ajuster par avenant la rémunération du maître d'œuvre sur la base de ce montant.

Le marché, après une procédure d'appel d'offres, a été attribué au même groupement que lors de la première consultation. Le Maître d'œuvre a ainsi pu, sur la fin de l'année 2021 et le premier semestre 2022, affiner le projet et intégrer les éléments complémentaires.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux dont le détail est joint en annexe 1,
- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière prévu pour ce programme,
- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dont le projet est joint en annexe 2,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents aux décisions prises par le conseil concernant le présent rapport.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET

VILLE DE TOURNUS
MO réaménagement urbain de la Place Carnot
et du secteur de l'Esplanade de Gernersheim/place du Palais de Justice
Avenant 1 marché de Maîtrise d'Œuvre

Rémunération globale et forfaitaire	Evaluation de base HT	Avenant 1 HT	Total HT
Montant estimatif des travaux hors éléments complémentaires (en € HT)	1 420 000.00 €	708 997.50 €	2 128 997.50 €
Taux de base Loi MOP (en %)	5.51%	5.51%	
Forfait de rémunération provisoire	78 234.00 €	39 066.00 €	117 300.00 €

Décomposition du prix par éléments de mission*

MISSIONS	Taux de rémunération	Evaluation de base HT	Avenant 1 HT	Total HT
REPRISE DU PROJET EXISTANT	0.54%	7 675.00 €	3 829.00 €	11 504.00 €
ÉTUDES DE PROJET (PRO)	0.81%	11 475.00 €	5 743.00 €	17 218.00 €
ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX (ACT)	0.29%	4 125.00 €	2 056.00 €	6 181.00 €
VISA DES ETUDES D'EXECUTION ET DE SYNTHESE (VISA)	0.23%	3 300.00 €	1 631.00 €	4 931.00 €
DIRECTION DE L'EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX (DET)	2.98%	42 325.00 €	21 128.00 €	63 453.00 €
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR)	0.55%	7 800.00 €	3 899.00 €	11 699.00 €
ORDONNANCEMENT, COORDINATION ET PILOTAGE (OPC)	0.11%	1 534.00 €	780.00 €	2 314.00 €
Total		78 234.00 €	39 066.00 €	117 300.00 €

Détail des éléments constitutifs de l'avenant

Ajustement de l'estimation de base consultation	Evaluation consultation HT	Avenant 1 HT	Total HT
- Estimations phase PRO Place CARNOT	370 000.00 €	4 770.00 €	374 770.00 €
- Estimations phase PRO Place GERMERSHEIM	1 050 000.00 €	14 565.27 €	1 064 565.27 €
-			0.00 €
Sous-total	1 420 000.00 €	19 335.27 €	1 439 335.27 €

Intégration des éléments complémentaires (clause de réexamen)	Evaluation de base HT	Avenant 1 HT	Total HT
- Définition de solutions dynamiques et durables en matière de réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public...),	0.00 €	469 322.50 €	469 322.50 €
- Définition des emplacements des aires de pose, dépose et stationnement des bus scolaires, connexes à l'aménagement de l'esplanade Gernersheim,	0.00 €	220 339.73 €	220 339.73 €
- Définition des aménagements connexes à la RD906 nécessaires au réaménagement de l'esplanade Gernersheim,			
- Intégration de la désimperméabilisation des sols,	0.00 €	NE*	0.00 €
- Assistance juridique et opérationnelle à la procédure d'autorisation du droit des sols	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sous-total	0.00 €	689 662.23 €	689 662.23 €
Total	1 420 000.00 €	708 997.50 €	2 128 997.50 €

*NE = Non évaluable car trop intégré au projet global, le coût ne peut être différencié

0.00 € 0.00 € 0.00 €

TOURNUS – PLACE CARNOT ET ESPLANADE GERMERSHEIM PHASE PRO



08 Juin 2022

POINTS ACTES EN REUNION

Sur Carnot /

- Mettre en place du mobilier pour limiter l'accès des véhicules au damier
- Remplacer le poteau incendie par une bouche incendie
- Rugosité / Glissance de la pierre proposée à préciser

Sur Germesheim /

- Réduire l'éclairage fortement (au stricte nécessaire)
- Pas de frontages végétalisés par les riverains (prévoir tous les espaces déjà plantés)
- Aménagement d'un jardin comestible avec les enfants des écoles
- Aménagement d'une forêt pédagogique (plantations participatives incluant les riverains)
- Plantation d'arbres jeunes

POINTS A VALIDER

Sur Carnot /

- Marquer ou non le stationnement

Sur Germesheim /

- Aménagement proposé avec réduction de la largeur de la chaussée au droit des déposes de bus à valider par le département

REUNIONS A VENIR

- RDV à prévoir avec l'ABF (présentation du projet) → MOA
- RDV à organiser avec le département → MOA
- Organiser une rencontre avec les enseignants pour expliquer la démarche du projet de plantation participatif → MOA

DOSSIERS REGLEMENTAIRES / SUBVENTIONS

- Permis d'aménager à monter → MOE
- Transmettre au MOA un chiffrage à jour et permettant de répartir les montants en fonction des différentes subventions prévues

CALENDRIER

- Démarrage du DCE à validation du PRO par le MOA

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DU PROJET

- Place CARNOT
- Esplanade GERMERSHEIM

3 - CHIFFRAGE



Projet d'aménagement de la place – plan masse

Attention accès véhicules

Mobilier à mettre en place

→ Périmètre de projet intégrant les aménagements de l'alcôve



Projet d'aménagement de la place – Les matériaux

TAPIS DE PIERRE en DAMIER = 407 m²

Des matériaux nobles et locaux (moins de 100 km de TOURNUS):

- Marbre bleu de Savoie – finition brossée
- Calcaire Comblanchien – finition flammée

Visite de carrière à venir

Vérifier la glissance et la rugosité

Planche d'essai en phase DET



Projet d'aménagement de la place – Les matériaux

TAPIS DE PIERRE

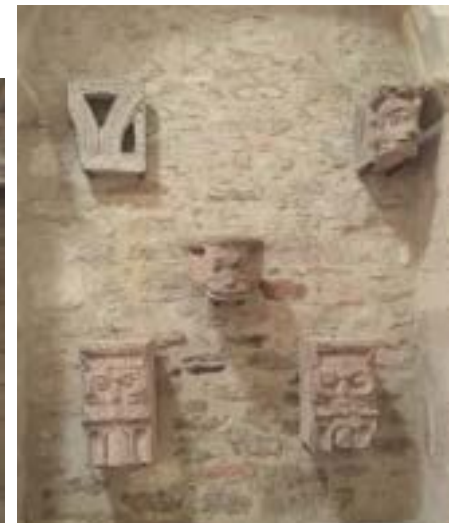
Damier de pierre: 407m²



Teinte des pierres mouillées



Éléments anti-stationnement inspirés des sculptures de l'abbaye saint Philibert

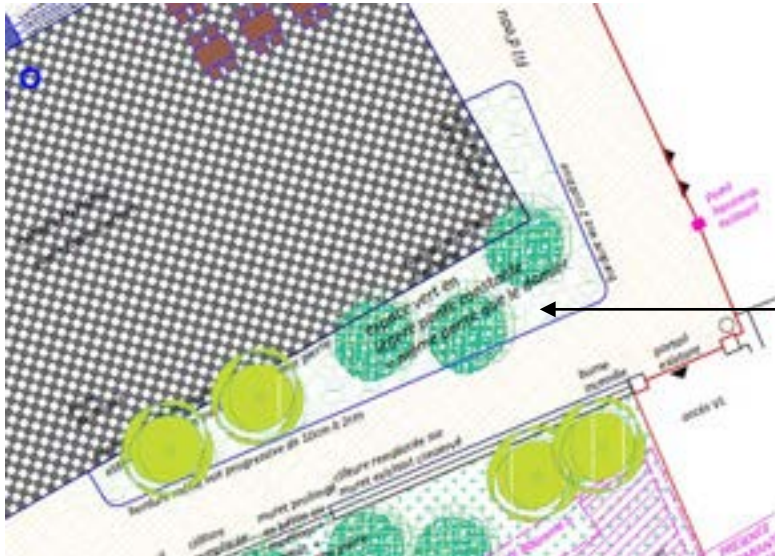


Projet d'aménagement de la place – Les matériaux

DALLES PIERRES JOINTS VEGETALISES – 60 m²

Entretien nécessairement limité sur cet espace

Dalles de pierres posées en opus + joints végétalisés + arbres



- Teinte claire
- 2 à 3 agrégats



Projet d'aménagement de la place – **Les matériaux****BORDURE ACIER PEINTE**

Bordure / soutènement

→ Hauteur vue variable de 2cm à 38cm

→ Epaisseur 8mm plié

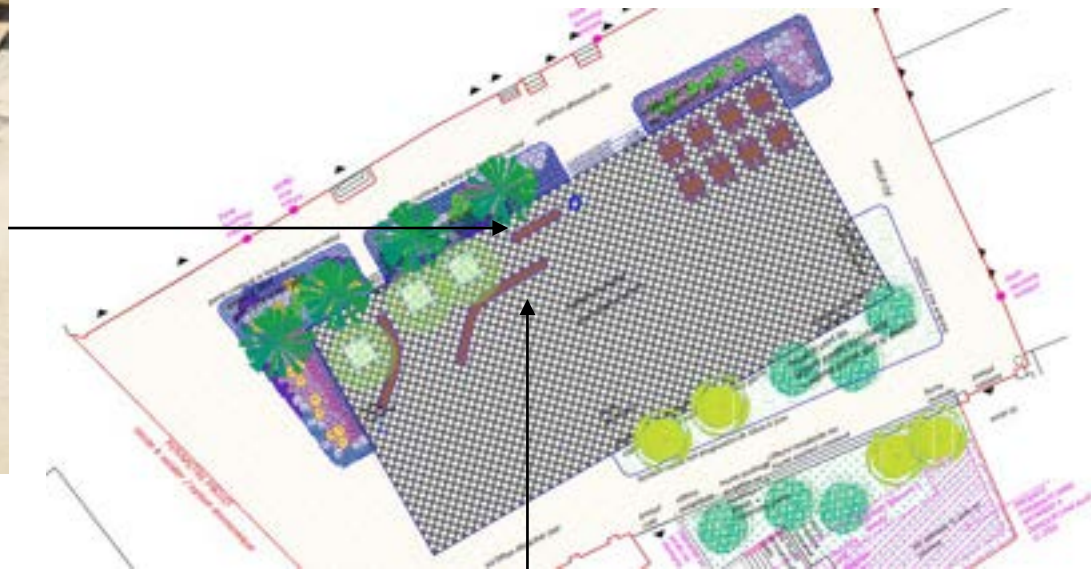


Projet d'aménagement de la place – Le mobilier

MOBILIER DE PAUSE



Banquette pierre calcaire type Comblanchien



Banc modulaire bois avec ou sans dossier
type Affinité de Sineufraff





Corbeille métal type Tulip de Métalco



Poteau incendie à remplacer par 1
bouche incendie



Borne électricité pour forains

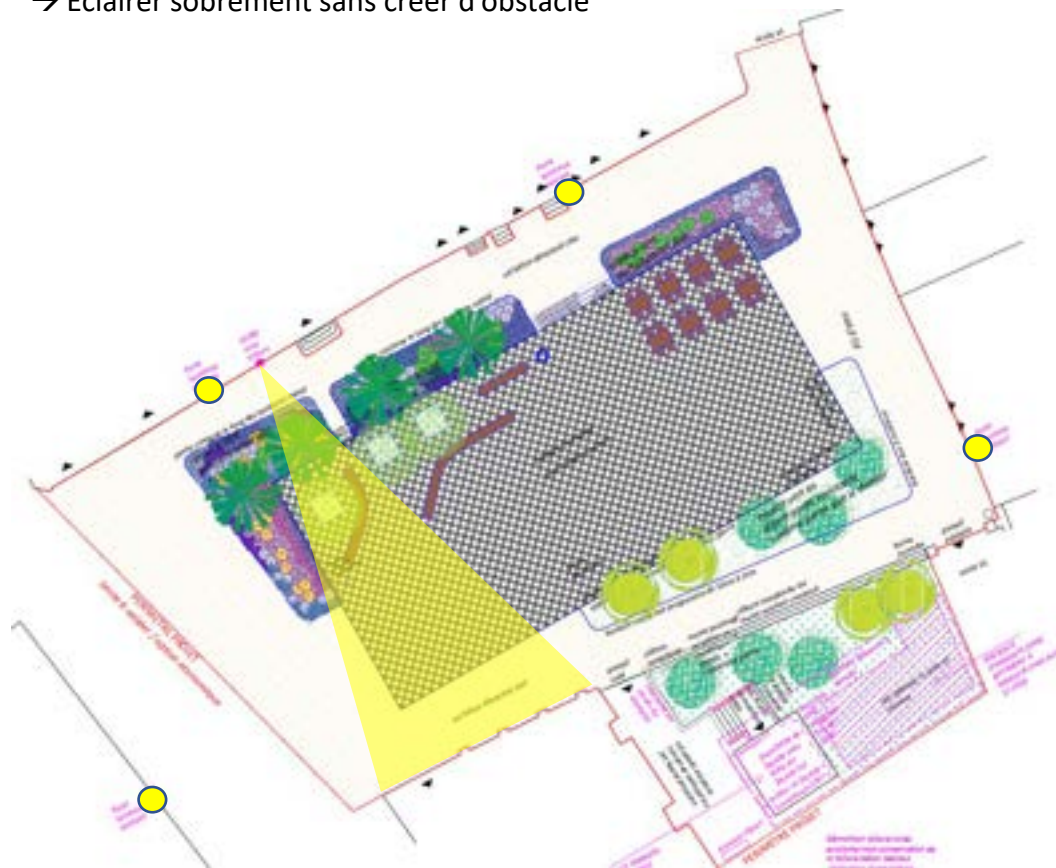
Fontaine existante repositionnée

Poteau incendie existant

Applique Item GHM

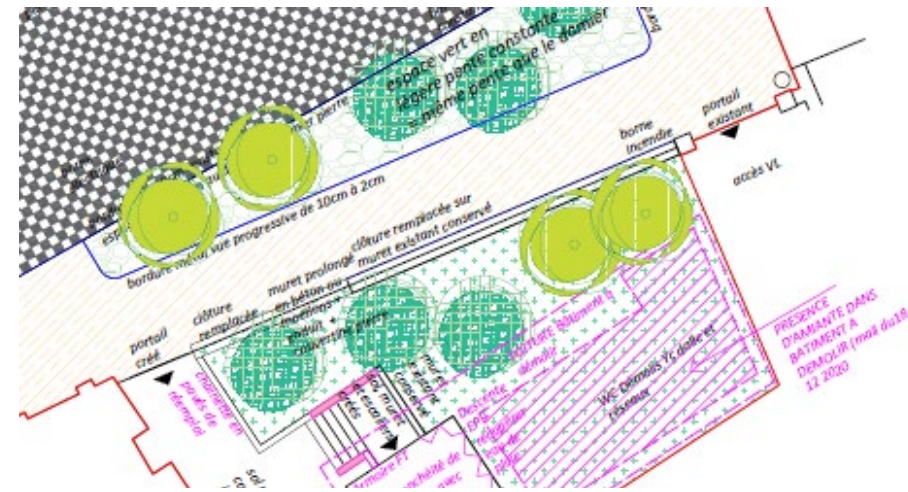


→ Eclairer sobrement sans créer d'obstacle



Projecteur GOBO

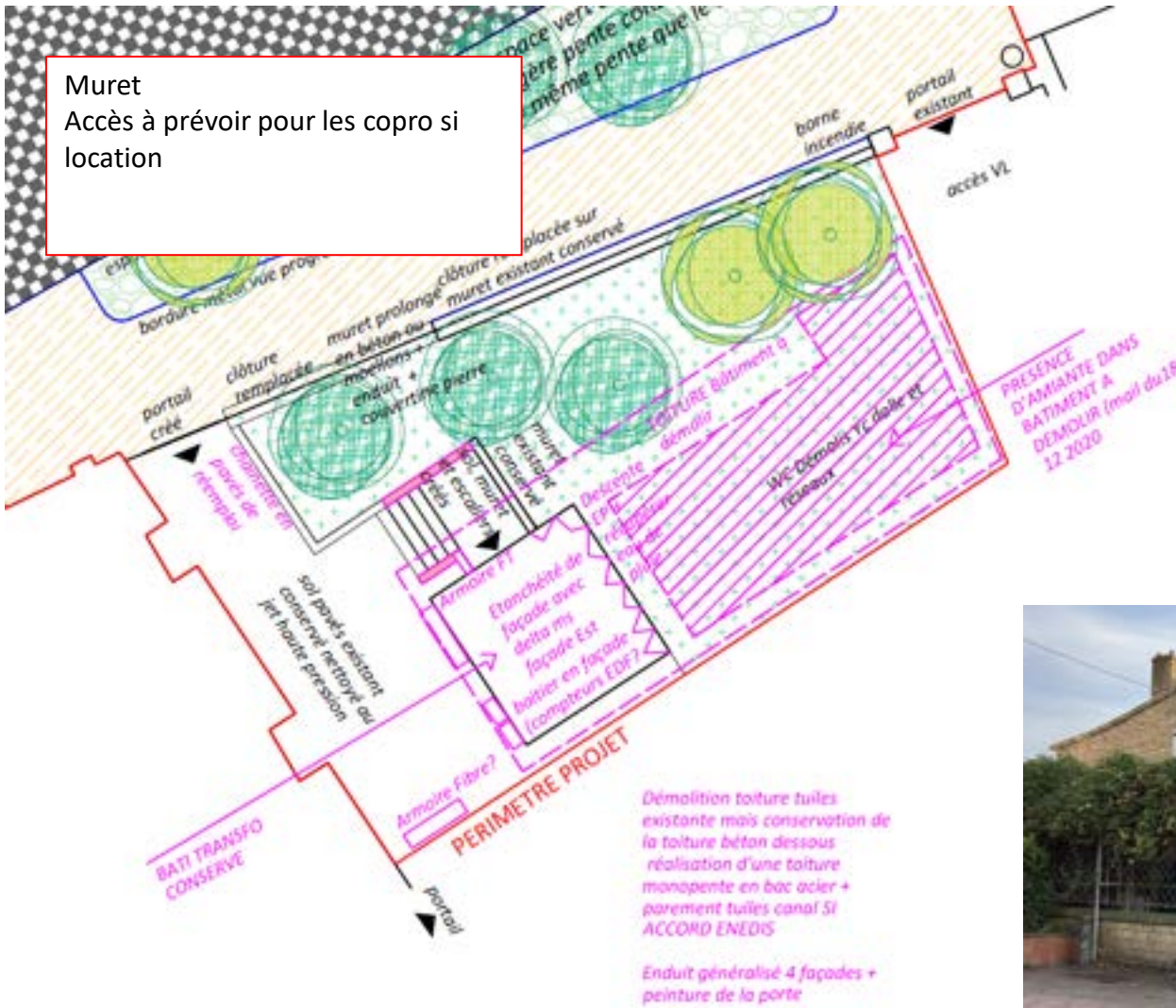
→ Mettre en valeur le logis de la Teste noire



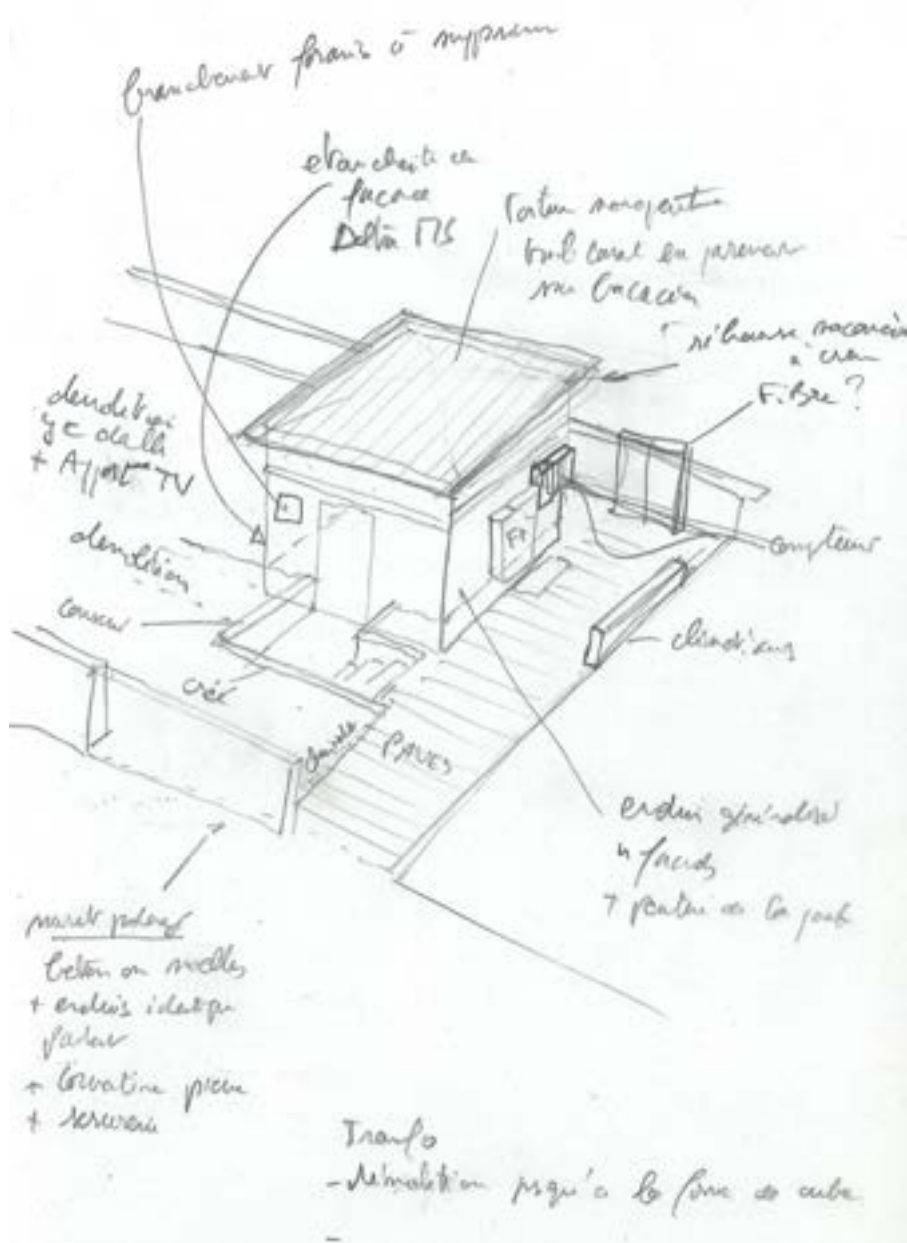
Muret existant conservé et prolongé + pose de clôture en serrurerie

Projet d'aménagement de la place – L'alcove

Muret
Accès à prévoir pour les copro si location



Projet d'aménagement de la place – L'alcove



Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Des arbres créant une ombre fraîche en été



Tilia cordata – Tilleul à petites feuilles



Acer platanoides – Erable plane



Acer campestre – Erable champêtre

Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale****Des arbres créant une ombre fraîche en été**

→ Des arbres plantés en force 14/16 pour une meilleure reprise comme le montre cette photo

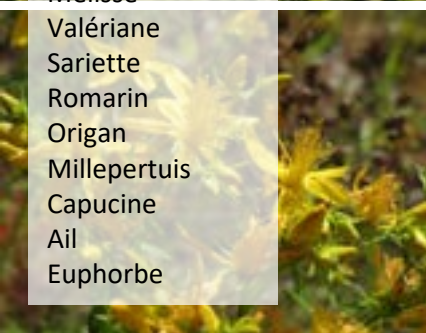
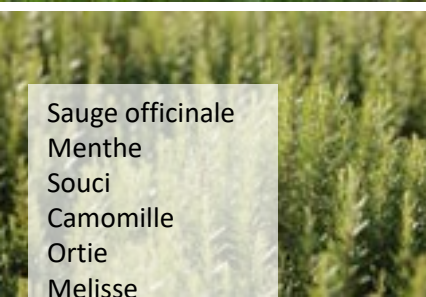
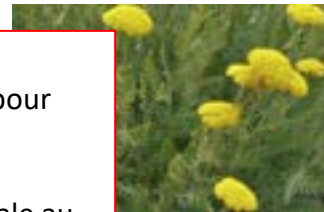
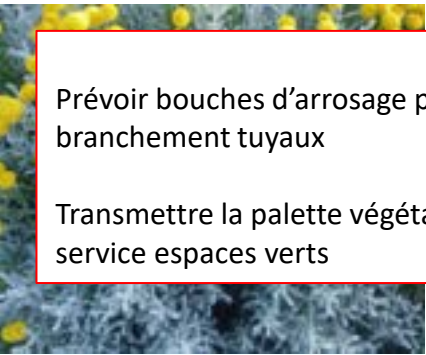
Projet d'aménagement de la place – Palette végétale

Strate basse – sol vivant

Prévoir bouches d'arrosage pour
branchement tuyaux

Transmettre la palette végétale au
service espaces verts

Inspiration du
jardin médiéval
« jardin des
simples »



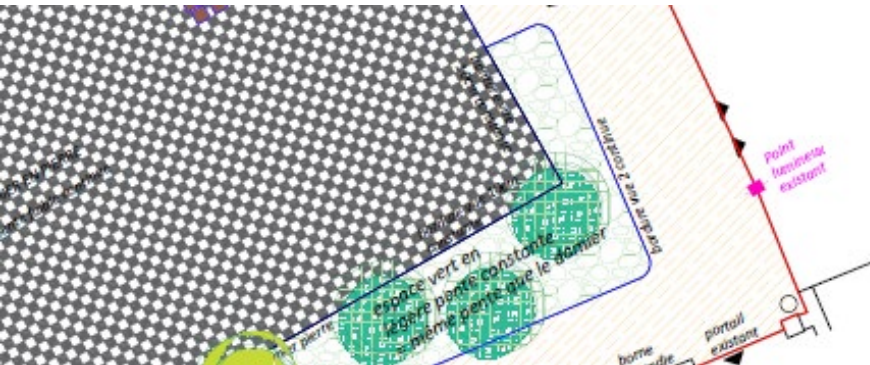
- Sauge officinale
- Menthe
- Souci
- Camomille
- Ortie
- Melisse
- Valériane
- Sariette
- Romarin
- Origan
- Millepertuis
- Capucine
- Ail
- Euphorbe

Projet d'aménagement de la place – Palette végétale

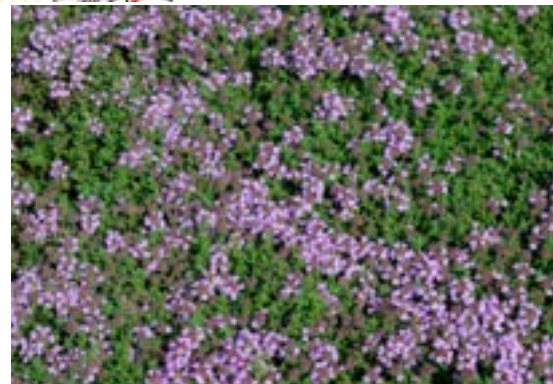
Paillage sol vivant = 100 m²

- Pailler pour limiter les besoins en eau des végétaux
- Pailler pour améliorer la qualité et la profondeur du sol
- Pailler pour limiter l'entretien





→ Un espace vivant et piétonnable



Artemisia Lanata – **Armoise laineuse**

Thymus dolomiticus - **Thym**



Achillea x kelleri - **Achillée de Keller**

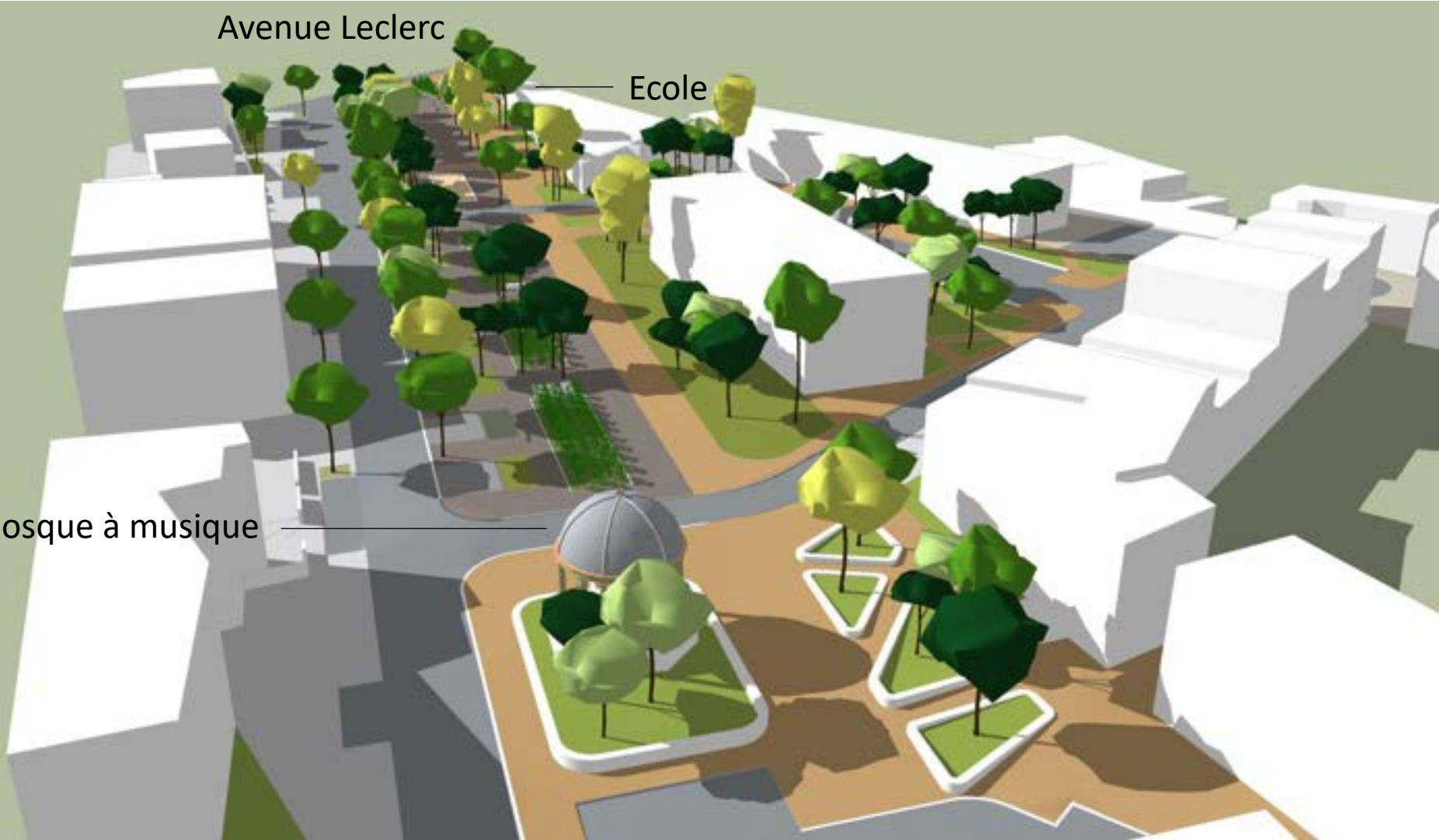
Muscari

2- Esplanade GERMERSHEIM

Avenue Leclerc

Ecole

Kiosque à musique



Projet d'aménagement de la place – le fonctionnement

Plan général

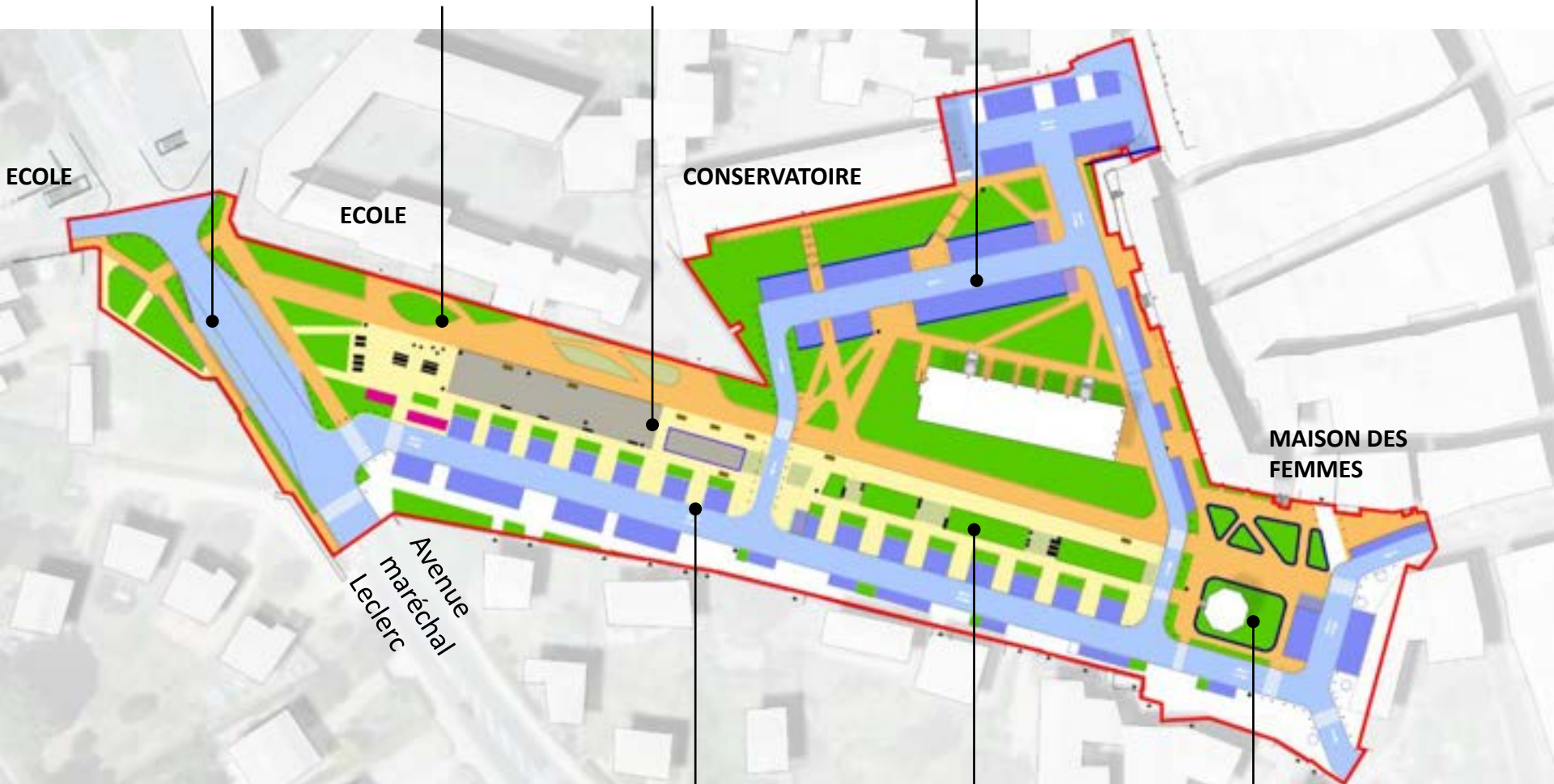
Desserte bus scolaire
sécurisée

Parvis d'école
Jardin comestible

La place ludique

Parking Charles
de Gaulle

Parking place
des Casernes



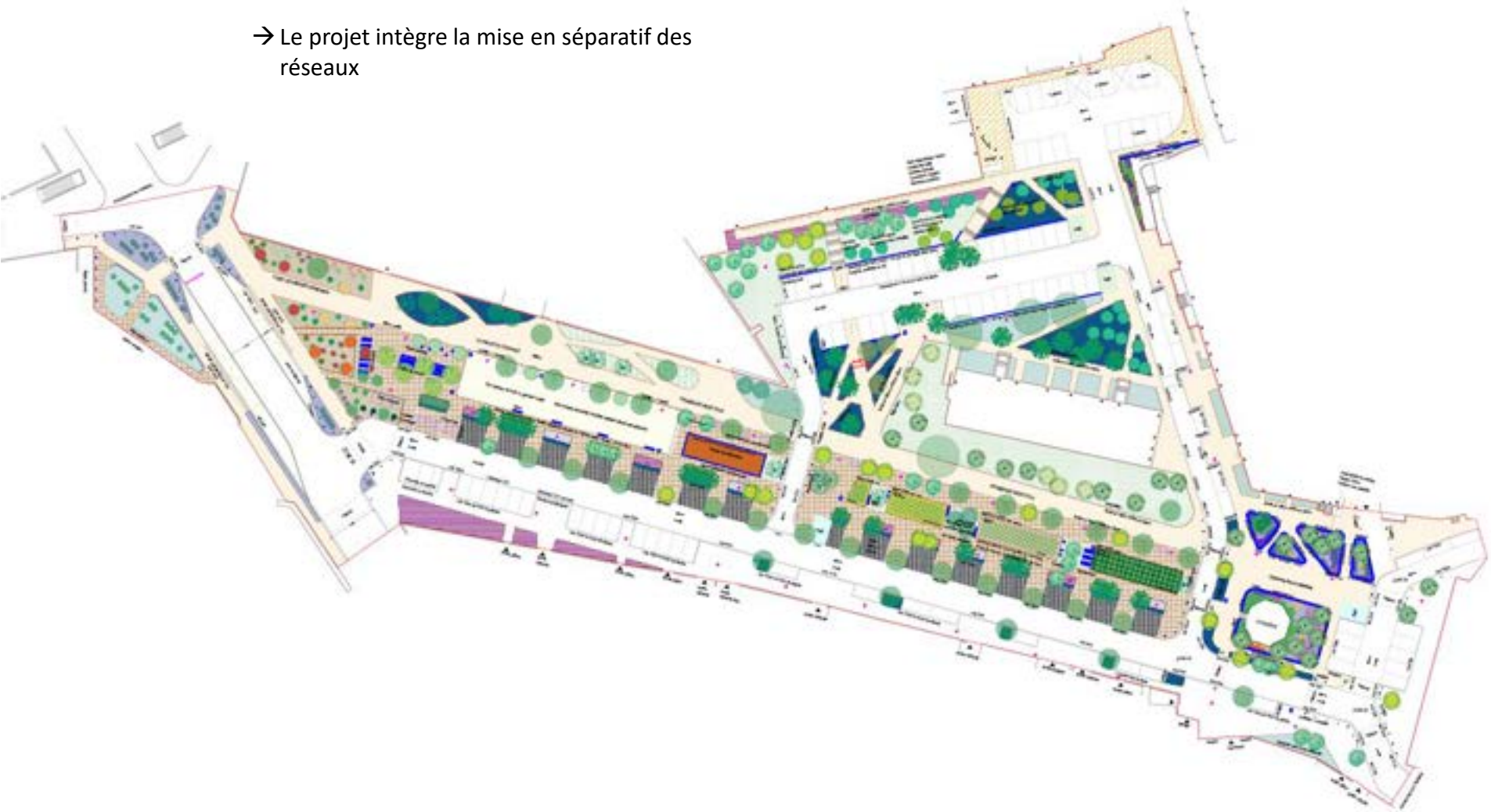
Parking ombragé

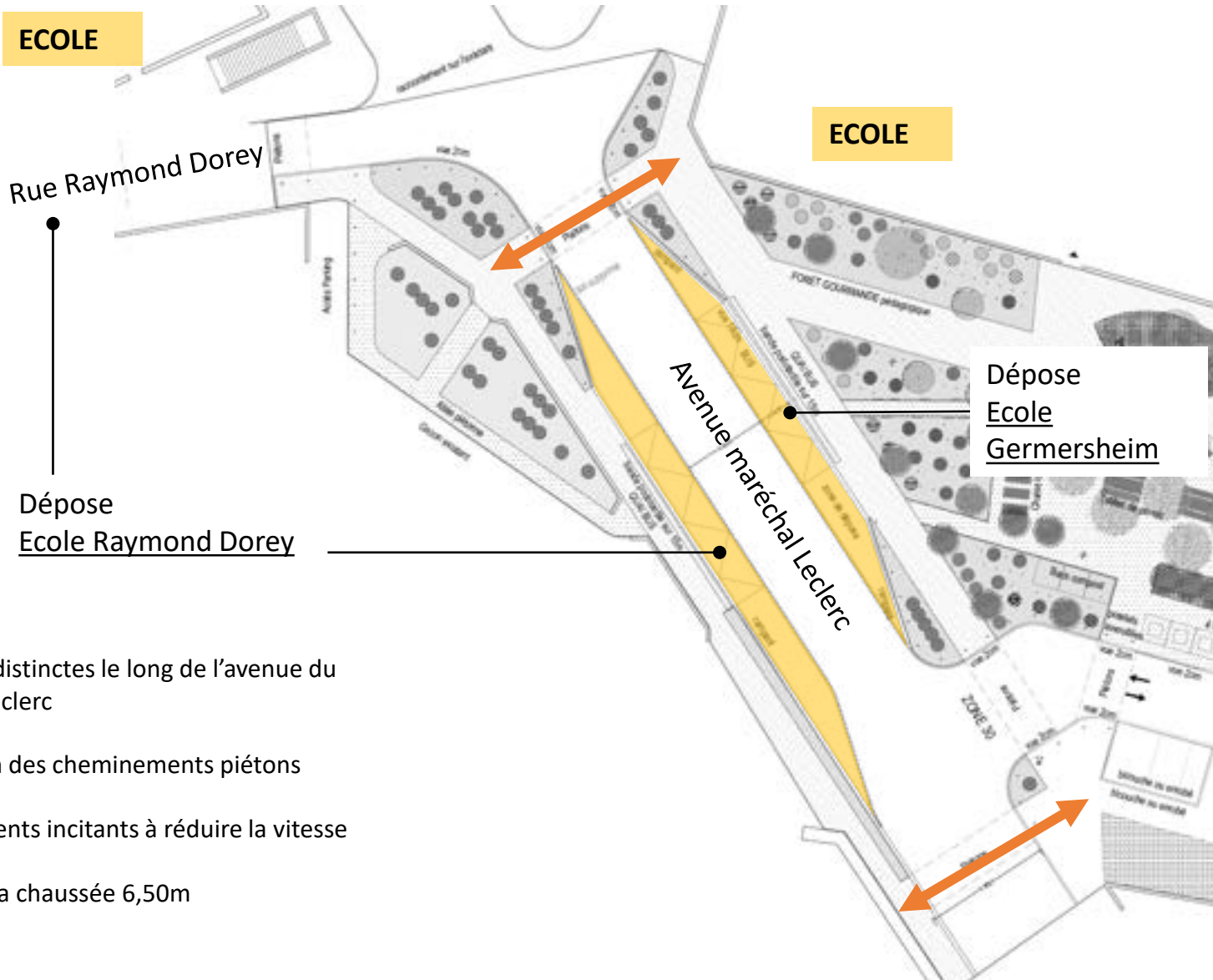
Forêt pédagogique

Kiosque fleuri

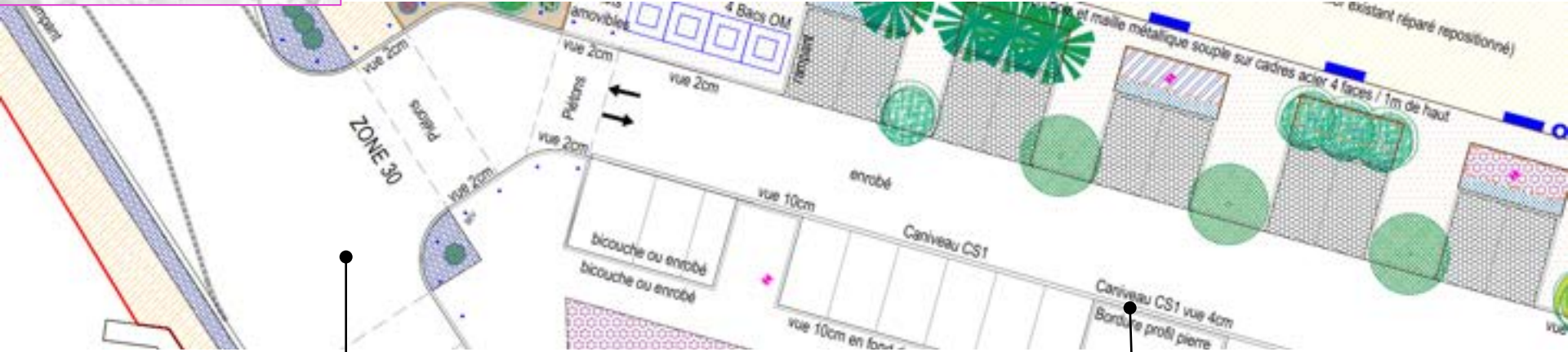
Projet d'aménagement de la place
Vue globale des aménagements

- Le périmètre intègre l'avenue du Maréchal Leclerc (RD 906) = desserte bus
- Le projet intègre la mise en place de conteneurs enterrés + composteurs
- Le projet intègre la mise en séparatif des réseaux





- 2 déposes distinctes le long de l'avenue du maréchal Leclerc
- Sécurisation des cheminements piétons
- Aménagements incitants à réduire la vitesse
- Largeur de la chaussée 6,50m



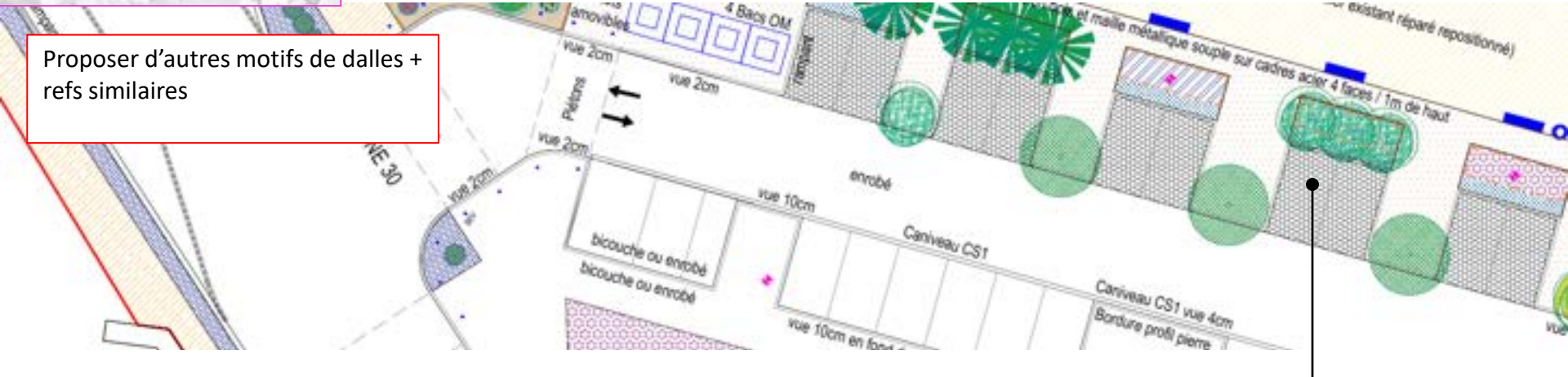
Enrobé sur chaussée et stationnement



Bordure béton profil pierre



Proposer d'autres motifs de dalles + refs similaires



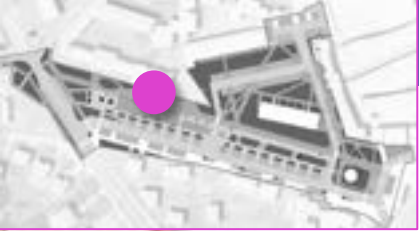
Dalle alvéolaire béton + gravier sur stationnement



BORDURE ASSISE MACONNEE



BETON

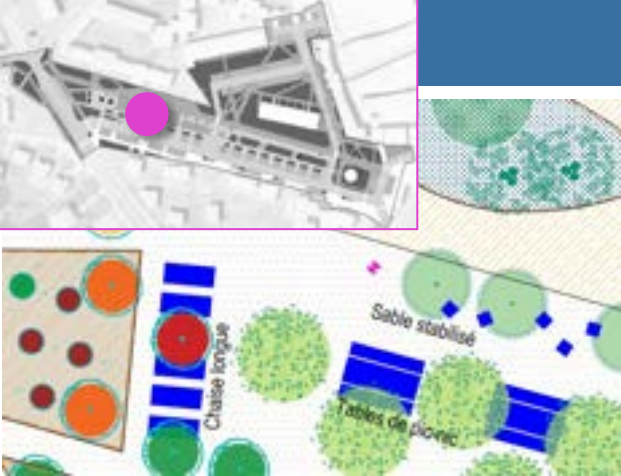


Béton désactivé 2 ou 3 agrégats

ESPLANADE GERMERSHEIM

Projet d'aménagement de la place – Les matériaux

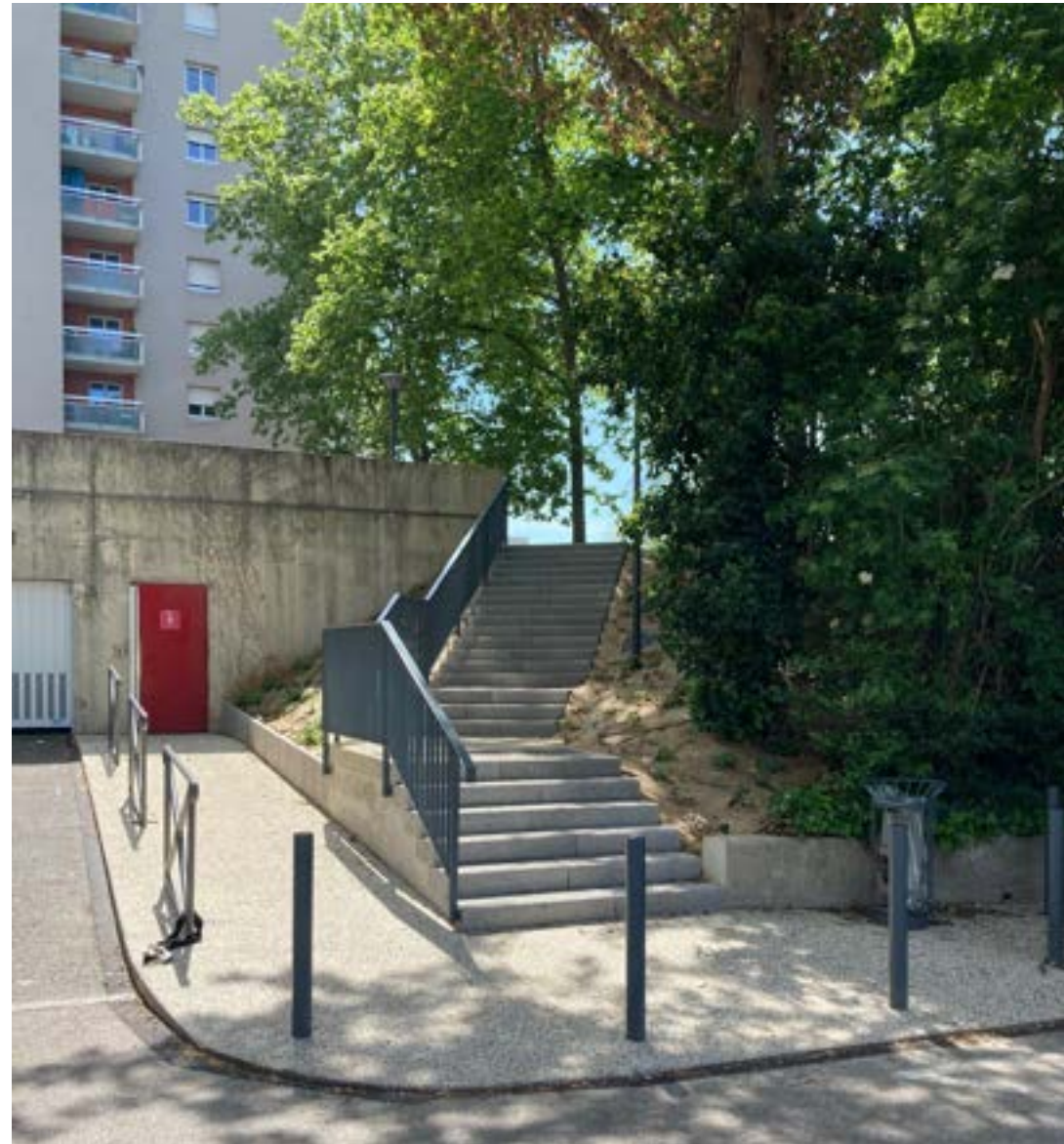
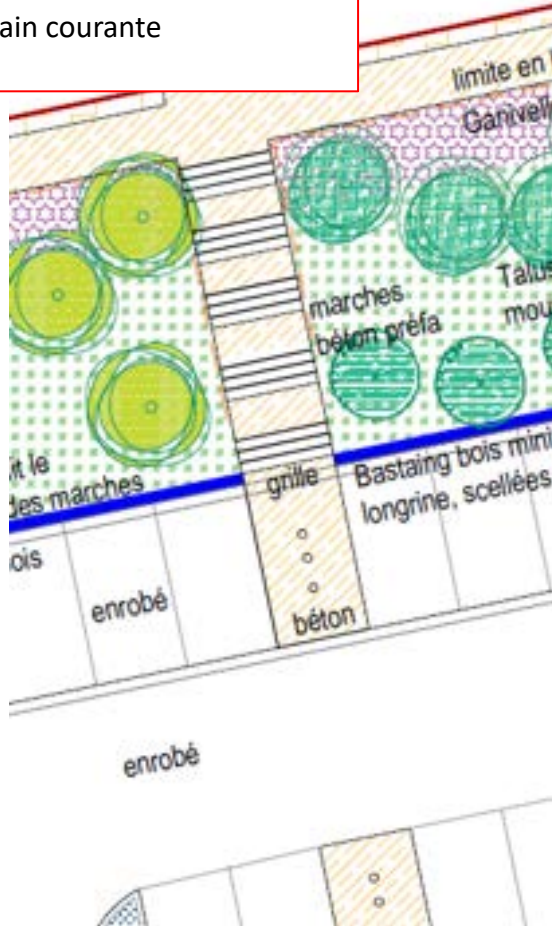
SABLE STABILISÉ – 1 350m²



Sable stabilisé + bordurette bois



Prévoir main courante





Plan mis à jour avec

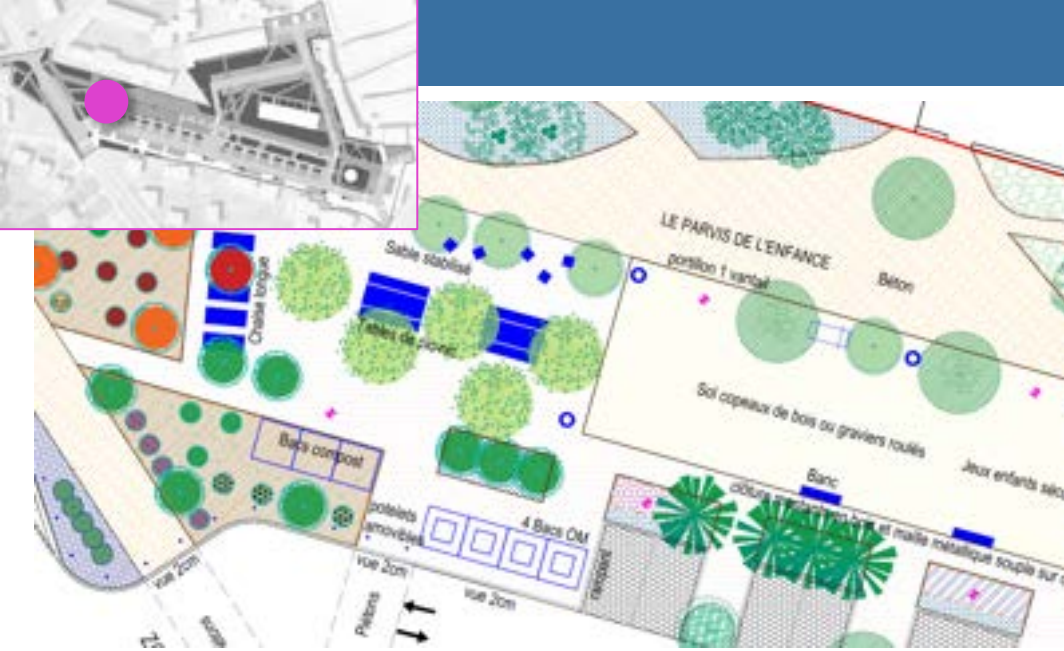
- Uniquement chaînette de pavage
- Muret conservé (vestige)
- Mise en valeur de la mémoire possible ultérieurement

Accès cuve en reculant

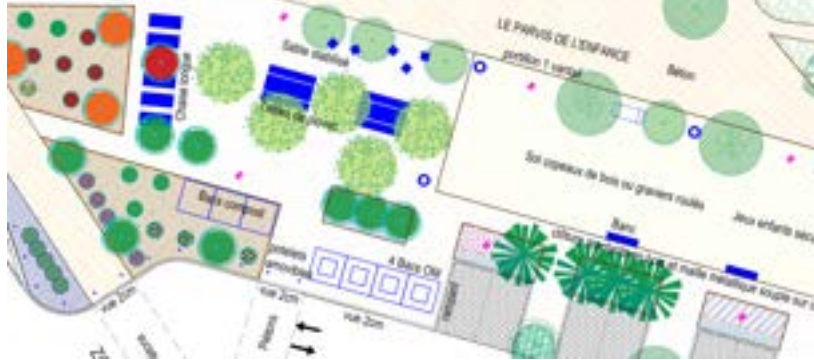


Projet d'aménagement de la place – **le mobilier**

Les tables conviviales



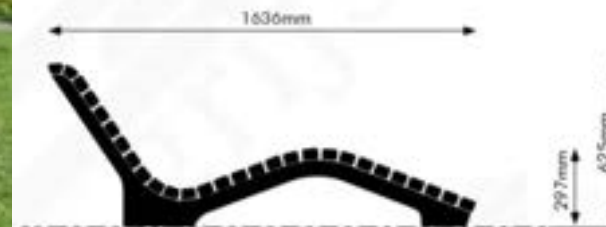
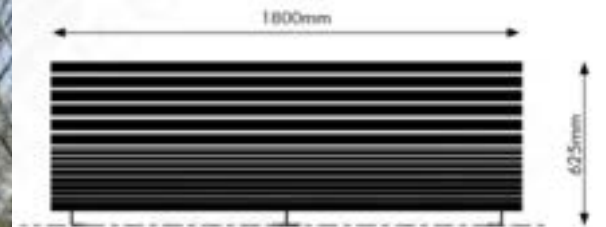
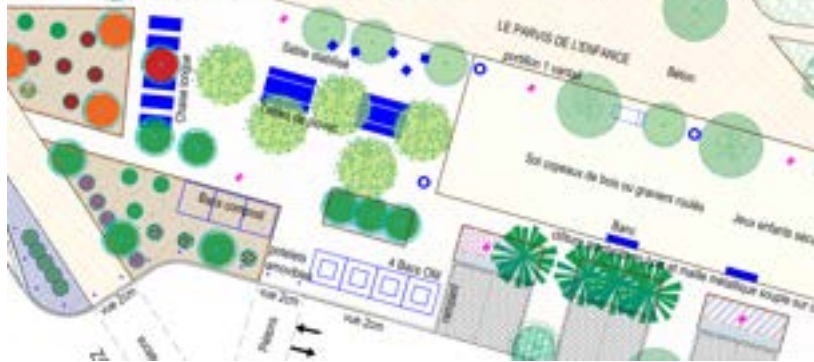
Module Table + Bancs bois + métal



Bancs type Montreal de Area



Fauteuils type Vancouver de Area

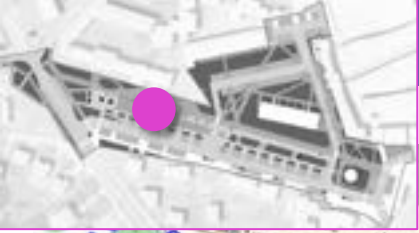


Bains de soleil type NOTARIS CROSO France



Arceaux vélo métal type Arcadie Area





Clôture basse + portillons pour accès

Copeaux de bois en remplacement du sable



Projet d'aménagement de la place – le mobilier Corbeilles + Conteneurs enterrés + Composteur



Corbeille métal type Tulip de Métalco

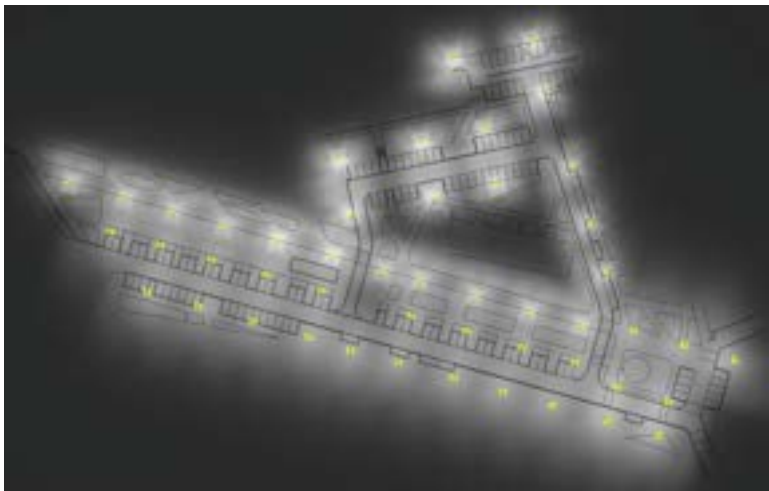
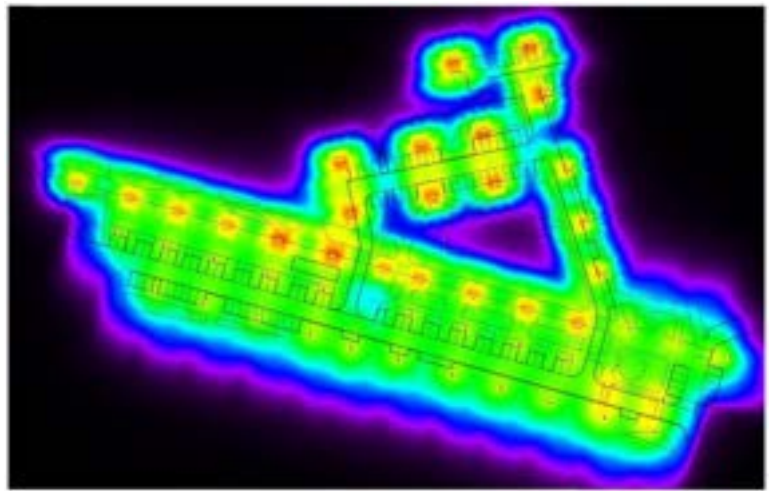
3 composteurs: 2m x 2m x 2m

4 colonnes enterrées: Emballages + Papier + Verre + Ordures ménagères



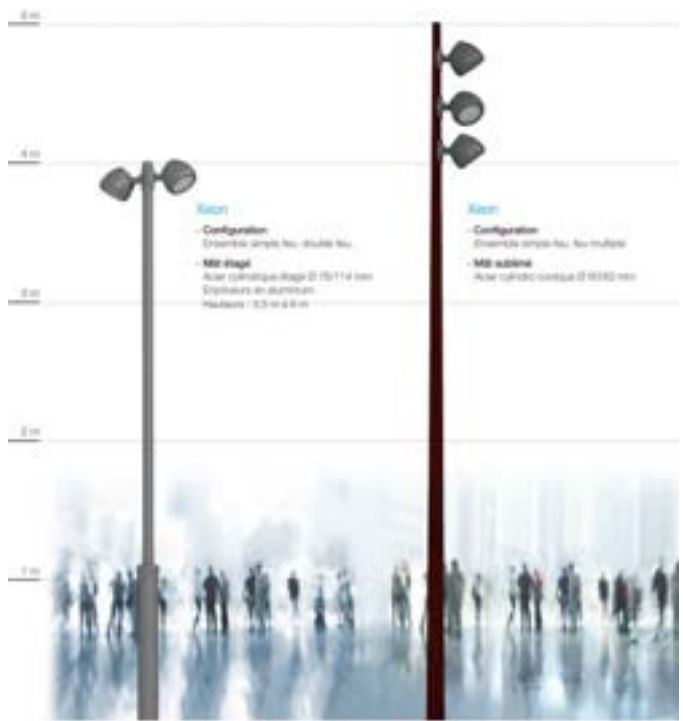
Diminuer fortement l'éclairage

Parking CHARLES DE GAULE



Mâts ITEM 500 ht. 4m

Esplanade GERMERSHEIM



Mâts Phénix Projecteurs Xéon ht. 8m



Tilia cordata – Tilleul à petites feuilles



Acer platanoides – Erable plane



Acer campestre – Erable champêtre

Projet d'aménagement de la place – Palette végétale Les arbres – La promenade / Esplanade de Gaulle

Remplacer le hêtre par l'Eucaliptus



Platanus x hispanica – **Platane commun**



Fagus sylvatica – **Hêtre commun**



Pinus sylvestris – **Pin sylvestre**



Prunus Mahleb – **Faux merisier**



Prunus padus – **Merisier à grappes**



Projet d'aménagement de la place – Palette végétale

Arbres

→ Encadrés: les arbres plantés sur le projet

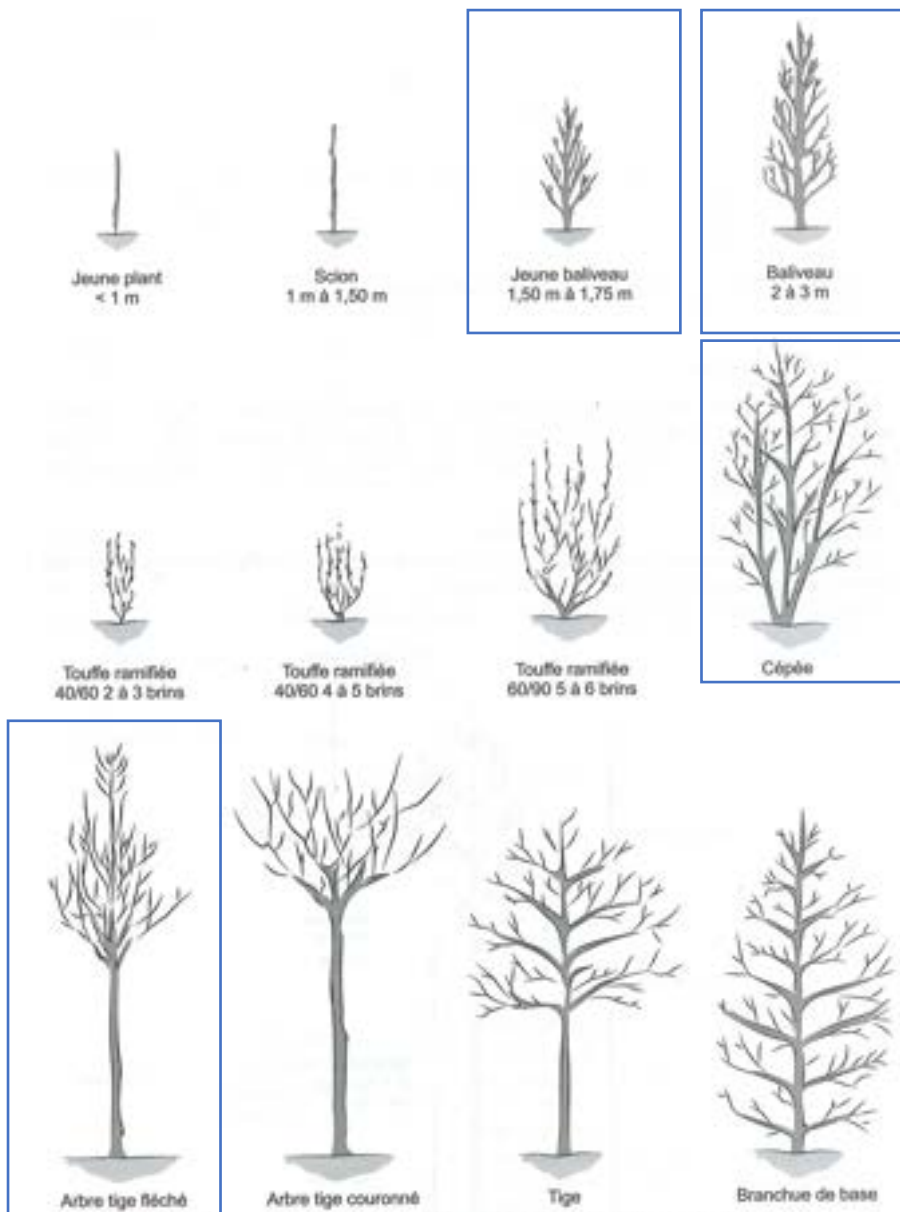


Fig. 1. Forme des arbres et des plantes de pépinières fruitières et ornementales.

Projet d'aménagement de la place – Palette végétale

Strate basse fleurie



- | | | | |
|--|---|--|--|
| | <i>Euphorbia characias</i> / ht. 120 cm / diam. 100cm | | <i>Kniphofia uvaria</i> / ht. 120 cm / diam. 90cm
<i>Kniphofia uvaria 'percy Pride'</i> |
| | <i>Achillea filipendulina</i> / ht. 100 cm / diam. 40cm | | <i>Achillea filipendulina</i> / ht. 100 cm / diam. 40cm |
| | <i>Bergenia 'sunningdale'</i> / ht. 70 cm / diam. 75cm | | <i>Hemerocallis lilio-sphodelus</i> / ht. 60 cm / diam. 60cm |
| | <i>Aster ageratoides</i> / ht. 60 cm / diam. 60cm | | <i>Eupatorium maculatum</i> / ht. 150 cm / diam. 50cm |
| | <i>Artemisia udoviciana</i> / ht. 60 cm / diam. 50cm | | <i>Geranium macrorrhizum</i> / ht. 15 cm / diam. 30cm |
| | <i>Sedum spectabile</i> / ht. 50 cm / diam. 40cm | | |
| | <i>Helleborus argutifolius</i> / ht. 50 cm / diam. 40cm | | |
| | <i>Salvia nemerosa</i> / ht. 50 cm / diam. 30cm | | |
| | <i>Scabiosa caucasica</i> / ht. 40 cm / diam. 30cm | | |
| | <i>Senecio cineraria</i> / ht. 30 cm / diam. 30cm | | |



Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Strate basse simple d'ombre



Vinca minor - **Pervenche**

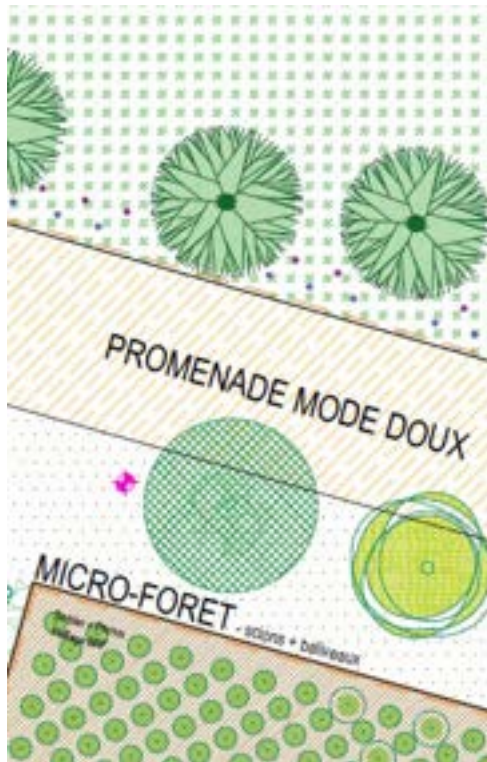


Hedera helix - **Lierre**

Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Strate basse simple de soleil - prairie





Al.g Allium giganteum / ht. 1,50m

Al.sp Allium sphaerocephalon / ht. 70cm

Al.tri Allium triquetrum / ht. 50 cm

Ca.le Camassia leichtlinii / ht. 50 cm



Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Strate basse simple de soleil – mélanges fleuris peu exigeants



Aster ageratoides 'Asran'
Aster grand d'automne

Centaurea bella
Centaurée élégante

Achillea odorata
Achillée noble

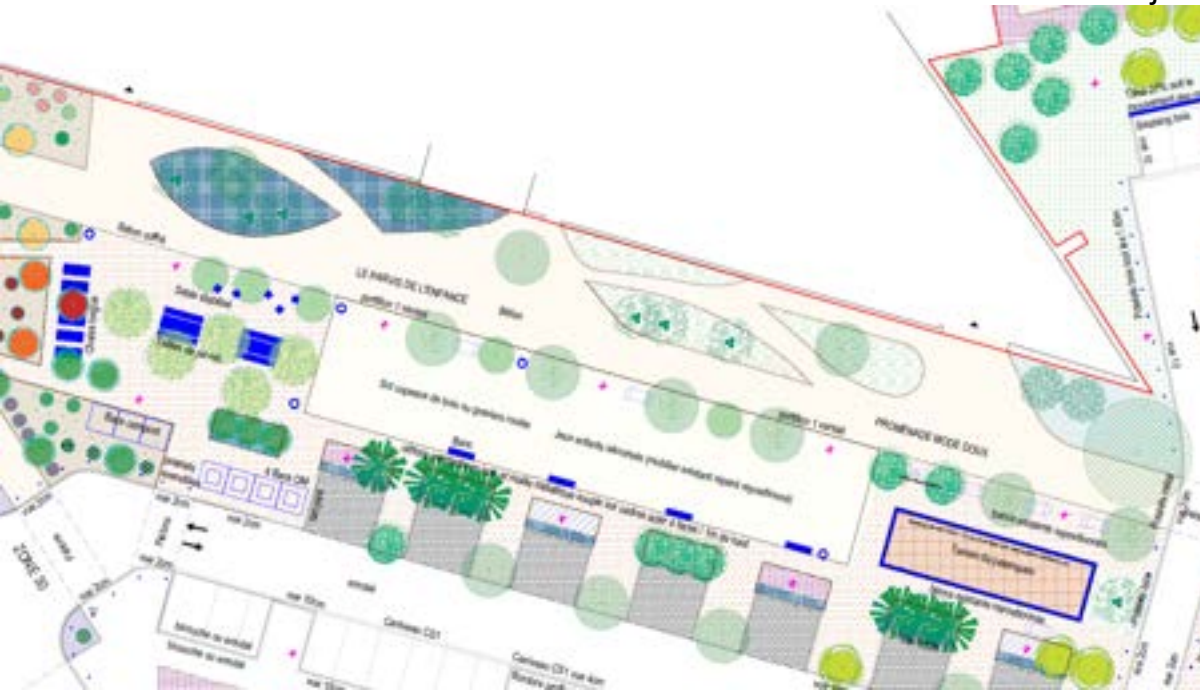


Tanacetum vulgare – **Tanaisie commune**

Narcissus poeticus - **Narcisse des poètes**

Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Dallage pierre - Joints végétalisés



Dallage pierre joints végétalisés



Achillea x kelleri - **Achillée de Keller**

Artemisia Lanata – **Armoise laineuse**

Thymus dolomiticus - **Thym**

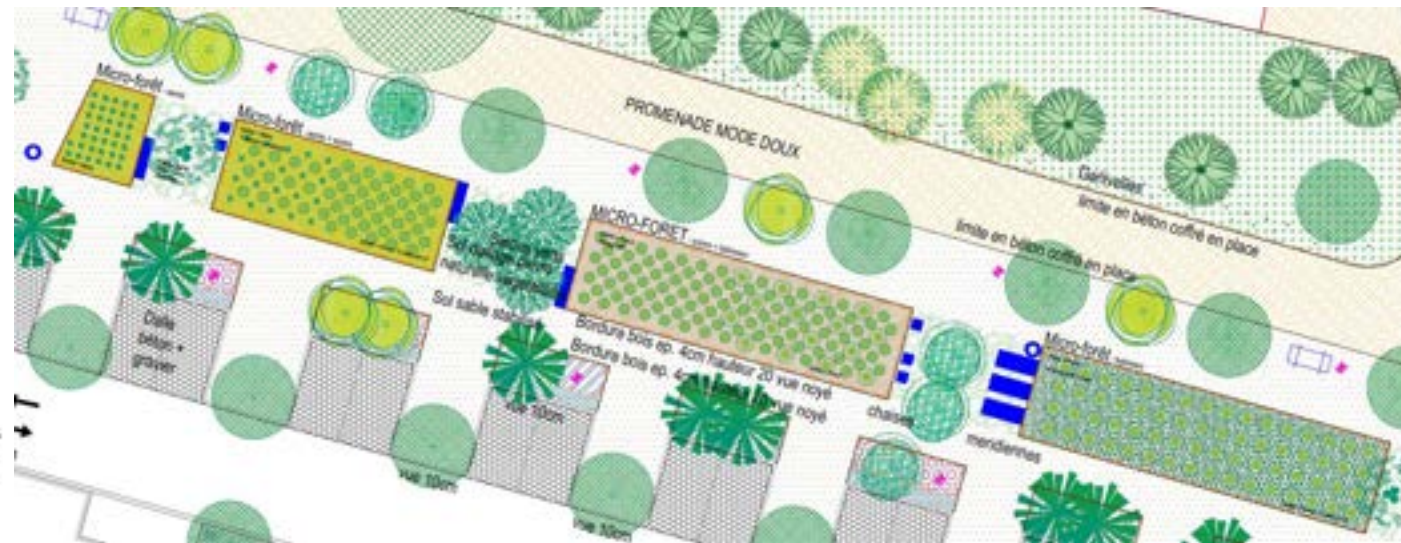
Muscari

Projet d'aménagement de la place – **Palette végétale**

Protection des plantations – sol vivant = 3 200m²



Ganivelle en protection des massifs



Semis + lasagne

Acer campestre / prunus spinosa / Fagus sylvatica / malus sylvestris / sorbus aria

Semis + scions + "lasagnes"

Acer campestre / prunus spinosa / Fagus sylvatica / malus sylvestris / sorbus aria

Scions + paillage organique

Acer campestre / prunus spinosa / Fagus sylvatica / malus sylvestris / sorbus aria

Baliveaux + scions + paillage organique

Acer campestre / prunus spinosa / Fagus sylvatica / malus sylvestris / sorbus aria

Baliveaux + paillage vivant

Acer campestre / prunus spinosa / Fagus sylvatica / malus sylvestris / sorbus aria



Végétation à la plantation



3 ans après plantation



Projet d'aménagement de la promenade – Plantations

ZOOM sur le substrat



Semis



Scions



Baliveaux



- prunus avium
- Diospyros kaki
- Cydonia orbicula
- Malus domestica 'Akane'
- Cornus Kousa
- Sambucus nigra
- Rubus idaeus
- Asimina triloba
- Zanthoxylum piperitum
- Amelanchier
- Elaeagnus
- Corylus avellana
- Crataegus



Projet d'aménagement de la promenade – **Palette végétale**

Plantations pédagogiques – Jardin gourmand



Palette végétale – Forêt gourmande – LES ARBRES



MAI - *Prunus avium* – Cerisier bigarreau ‘van’

SEPTEMBRE - *Malus domestica* ‘Akane’ – Pommier



OCTOBRE - *Cydonia oblonga* – Cognassier commun

NOVEMBRE - *Diospyros Kaki* – Plaqueminier kaki

Palette végétale – Forêt gourmande – LES ARBUSTES



SEPTEMBRE – *Cornus Kousa chinensis* – Arbre à fraises

AOUT / SEPTEMBRE – *Sambucus nigra* – Sureau noir



JUIN / SEPTEMBRE – *Rubus idaeus* – Framboisier

AOUT / OCTOBRE – *Asimina triloba* – Banane du pauvre

Palette végétale – Forêt gourmande – LES ARBUSTES



SEPTEMBRE / OCTOBRE – *Zanthoxylum piperitum* – Poivrier du sichuan

JUIN / JUILLET – *Amelanchier ovalis* – Amélanchier



SEPTEMBRE – *Eleagnus umbellata* – Goumi à fruits rouges

SEPTEMBRE – *Corylus avellana* – Noisetier

Palette végétale – Forêt gourmande – LES LIANES



OCTOBRE / NOVEMBRE – *Actinidia chinensis* – Kiwi



SEPTEMBRE – *Vitis vinifera* – Vigne



SEPTEMBRE – *Akebia quinata* – Akébie à cinq feuilles

Projet d'aménagement de la promenade – **Palette végétale**

Plantations pédagogiques – Jardin gourmand



Projet d'aménagement de la promenade – Plantations

Communiquer autour de la démarche



CHIFFRAGE



Périmètre zone bus : 1253 m²

Périmètre initial : 14195 m²

Périmètre TOTAL : 15143 m²



Périmètre place centrale : 1072 m²

Périmètre alcove : 181 m²

Périmètre TOTAL : 1253m²

Projet d'aménagement des places – Chiffrage

		CARNOT	CARNOT alcove	GERMERSHEIM	ECOLES carrefour	Total
Surface		1 072	181	14 195	1 348	16 615
Estimatifs février 2021						
Aménagements urbains		263 968	0	1 143 810	0	1 407 778
Aménagements ilot bus		0	0	37 623	118 000	155 623
TOTAL aménagements sous détail		263 968	0	1 181 433	118 000	1 563 401
TOTAL aménagements en 2 zones		263 968		1 299 433		1 563 401
Réseau pluvial		30 000	0	147 500	0	177 500
Mise en séparatif		0	0	125 000	0	125 000
Eclairage		24 720	0	125 875	0	150 595
TOTAL reseaux		54 720	0	398 375	0	453 095
TOTAL global Carnot et Germersheim		318 688 €		1 697 808 €	118 000 €	2 016 496 €
Ratios €/m ²		297 €		120 €	88 €	121 €
Estimatifs juin 2022						
		CARNOT+alcove		GERMERSHEIM+ecoles		Total
Surface		1 253		15 543		16 796
Aménagements urbains yc terrassements et fondations		292 302		1 300 780		1 593 082
Reseaux		51 729		431 881		483 610
TOTAL global en 2 zones		344 031		1 732 661		2 076 692
Ratios €/m ²		275 €		111 €		124 €
	T	CARNOT		GERMERSHEIM	ECOLES carrefour	Total
Evolution des prix selon evolution du projet entre 02/2021 et 06/2022						
Evolution brute des montants de travaux	€	25 343 €		34 853 €		60 196 €
	%	8,0%		2,1%		3,0%
Aménagements urbains yc terrassements et fondations	€	28 334 €		1 347 €		29 681 €
	%	10,7%		0,1%		1,9%
Reseaux	€	-2 991 €		33 506 €		30 515 €
	%	-5,5%		8,4%		6,7%
Evolution des surfaces à traiter		16,9%		0,0%		1,1%
Ratios/m ²		-7,6%		-6,8%		1,9%
Evolution des prix selon evolution de l'indice des prix BT01 entre 02/2021 et 04/2022 (dernier indice connu)						
févr-21	112,1	318 688 €		1 697 808 €		2 016 496 €
avr-22	124,07	352 717 €		1 879 099 €		2 231 817 €
Total		10,7%		10,7%		10,7%

Projet d'aménagement des places – Chiffrage



Merci de votre attention

Groupement de maîtrise d'œuvre :

RELATIONS URBAINES | urbaniste et paysagiste
NALDEO | Bureau d'études VRD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-08
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Subvention association sportive collège En Bagatelle

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

L'équipe de STEP (fitness) de l'Association Sportive du Collège en Bagatelle s'est brillamment qualifiée pour les championnats de France en terminant deuxième lors du championnat académique le 13 avril dernier.

Cette compétition s'est déroulée le 3 juin 2022 à Nice et l'association sportive a sollicité la commune courant mai pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 200 € afin de participer aux frais d'hébergement et de restauration.

L'attribution d'une subvention relevant de la seule compétence du Conseil Municipal, il n'a pas été possible de leur attribuer cette aide préalablement à la manifestation.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

DECIDE d'apporter son soutien à l'association sportive dans le cadre de cette compétition et de leur attribuer la subvention demandée de 200 €.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-09
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs des pôles adultes/familles, enfance et jeunesse pour la période estivale et l'année scolaire 2022/2023

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Le centre social, à travers les pôles enfance, jeunesse et adultes/famille, propose un certain nombre d'activités sur la période estivale mais aussi, pour le pôle adultes/familles, sur l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé aux adhérents du centre social et dans le cadre des programmes d'animation, des tarifs ponctuels au titre de la participation à la réalisation d'animations/sorties/ateliers/mini-séjours payants. Les tarifs proposés sont calculés sur la base du coût réel de l'activité.

A ces animations, viennent s'ajouter des activités gratuites ayant un coût faible voire nul mises en place par les animateurs et/ou en partenariat avec des associations locales.

SERVICE	DATE	ACTIVITÉS	LIEU	TARIFS
Adultes / Familles (PAF)	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 aout 2023	Atelier cuisine Avec repas	Centre social de Tournus	3 € l'atelier
Adultes / Familles (PAF)	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 aout 2023	Sorties culturelles Théâtre, danse Accès à la lecture	En fonction du programme (Espace des Arts, café-théâtre...)	QF < 880 : 5 € QF > 880 : 10 €
Adultes / Familles (PAF)	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 aout 2023	Repas saveur du monde	Centre social de Tournus	6 € le repas
Adultes / Familles (PAF)	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 aout 2023	Sorties familiales	En fonction du programme Loisirs, détente, culture	Adultes : 11 € Enfants de – de 12 ans : 6 €
Accueil Ados (ALS et AJ) et ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	MINI SEJOUR ETE	La Plaine tonique 599 Route d'Étrez 01340 MONTREVEL	QF < 550 : 55 € QF 550 à 750 : 65 € QF > 750 : 75 €
Accueil Ados (ALS et AJ)	Été 2022	Espace de loisirs « Indoor »	1055 Rue de la Lième 39 570 PERRIGNY	QF < 550 : 11 € QF 550 à 750 : 12 € QF > 751 : 13 €
ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Journée baignade	La Plaine Tonique à Montrevel en Bresse Ou Beaune Côté Plage à Montagny les Beaune	QF < 550 : 2 € QF 550 à 750 : 2.5 € QF > 750 : 3 €
ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Parcours aquatique	AQUAFOLIES 599 route d'Étrez 01340 MALAFRETAZ	QF < 550 : 2 € QF 550 à 750 : 3 € QF > 750 : 4 €
ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Cinéma	Cinéma La Palette 37 rue de la République 71700 Tournus	Tarif unique : 4 €
ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Parc touristique	Parc Touristique des Combes Rue des Pyrénées 71200 Le CREUSOT ou Parc aux oiseaux, D1083 01330 Villars-les-Dombes	QF < 550 : 6 € QF 550 à 750 : 7 € QF > 750 : 8 €
ALSH 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Cascade du Hérisson	Cascades du Hérisson 39130 Le Frasnais	QF < 550 : 2 € QF 550 à 750 : 2.5 € QF > 750 : 3 €
Accueil 6-11 ans (ALE)	Été 2022	Accrobranche	Lugny Acro' Rue du Russon, D 103 le Carruge 71260 Lugny	QF < 550 : 4 € QF 550 à 750 : 5 € QF > 751 : 6 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_09-DE

Accueil 6-11 ans (ALE)	Eté 2022	Nuitée à l'accueil de loisirs Tarifs par nuit	Accueil de loisirs Parc Chanay 71700 TOURNUS	QF 550 à 750 QF > 750	3 € 4 €
------------------------	----------	--	--	--------------------------	------------

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-10
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarifs accueils périscolaires et extrascolaires 2022/2023

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD, Marjorie DOUDET, Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires 3/12 ans organisés par le service Vie Sociale et Citoyenneté (Centre social), il est proposé aux familles des tarifs pour les prestations périscolaires et extrascolaires. A titre d'exemple, chaque midi le restaurant des enfants sert environ 190 repas. Chaque repas coûte, encadrement des animateurs compris, 8€47 dont 5€48 sont pris en charge par la municipalité.

A ce jour, la commune doit faire face à l'augmentation conséquente des coûts des matières premières, du transport, de l'énergie, du personnel... Si le prix des prestations n'est pas revalorisé, le reste à charge pour la municipalité augmenterait de 0.36€ par repas (environ 26 000 repas par an).

Pôle vie sociale et citoyenneté - enfance et Jeunesse						
Tarifs des prestations applicables au 01/09/2022						
Accueils de loisirs extrascolaires 6-11 ans (petites et grandes vacances, mercredis)						
	Tarifs 2022/2023					
Prestation / Quotient familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	≥ 811
Journée avec repas	6,57 €	7,87 €	9,44 €	11,32 €	13,57 €	16,27 €
Journée sans repas	3,80 €	5,11 €	6,67 €	8,56 €	10,81 €	13,50 €
Demi-journée avec repas	4,94 €	5,37 €	5,90 €	6,53 €	7,28 €	8,18 €
Demi-journée sans repas	2,19 €	2,62 €	3,14 €	3,76 €	4,52 €	5,42 €
Forfait Semaine - Demi-journée sans repas	9,25 €	11,10 €	13,33 €	16,01 €	19,20 €	23,03 €
Forfait Semaine - Demi-journée avec repas	21,00 €	22,85 €	25,06 €	27,43 €	30,93 €	34,78 €
Forfait Semaine - Journée sans repas	16,13 €	21,69 €	28,34 €	36,36 €	45,92 €	57,39 €
Forfait Semaine - Journée avec repas	27,89 €	33,44 €	40,10 €	48,10 €	57,68 €	69,14 €
Demi-tarif à partir du 3 ^{ème} enfant						
Par défaut, toute personne en attente de droits se verra appliqué le tarif le plus bas sur présentation d'un justificatif.						
Accueils de loisirs périscolaires 3-11 ans (matin, midi et soir)						
	Tarifs 2022/2023					
Prestation / Quotient familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	≥ 811
Accueil du matin et du soir (tarif par 1/2 heure)	0,33 €	0,39 €	0,47 €	0,57 €	0,70 €	0,84 €
Etudes surveillées primaires (tarif par 1/2 heure)	0,66 €	0,78 €	0,94 €	1,13 €	1,40 €	1,67 €
Toute demi-heure commencée est due.						
Par défaut, toute personne en attente de droits se verra appliqué le tarif le plus bas sur présentation d'un justificatif.						
Restaurant scolaire 3-11 ans						
	Tarifs 2022/2023					
Prestation / Quotient familial	0-244	245-381	382-610	611-720	721-810	≥ 811
Forfait cantine	3,15 €	3,52 €	4,24 €	4,50 €	4,72 €	4,78 €
Forfait Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,78 €	1,98 €	2,34 €	2,47 €	2,51 €	2,53 €
Par défaut, toute personne en attente de droits se verra appliqué le tarif le plus bas sur présentation d'un justificatif.						
Tarif spéciaux						
	Tarifs 2022/2023					
Prestation / Quotient familial	0-244	245-381	382-610	611-720	721-810	≥ 811
Repas adulte				5,93 €		
Pénalité en cas d'absence d'inscription (par mois et par famille)				5,00 €		
Pôle Jeunesse						
<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Jeunesse 						
Pour les accueils de loisirs 11/17 ans (accueils de loisirs 11/14 ans et accueil jeunes 14/17 ans), les familles payent une tarification spécifique en fonction des activités proposées (portées loisirs, spectacles, séjours occasionnels, etc.). Les activités à l'Espace Jeunes sont gratuites.						
Pour cette tarification par activités, la prestation de service ordinaire pourra être versée par la CAF uniquement si des tarifs aux quotients familiaux sont mis en place. Ces Qf ne sont pas imposés et peuvent être de trois tranches :						
QF : ≤ 550						
QF : 551 à 750						
QF : > 751						

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

1. **DECIDE** de faire évoluer les tarifs en appliquant le taux d'inflation constaté sur l'année 2021 à savoir 1.6 % alors que le taux d'inflation a de nouveau augmenté ces derniers mois et de revaloriser ces tarifs seulement dans un an. Cette augmentation, permet aux tarifs de rester dans les critères imposés par la CAF afin de bénéficier des prestations de services ordinaires.
1. **APPROUVE** l'application des 5€ de pénalité par famille et par mois, présentée dans le règlement intérieur des accueils collectifs pour mineurs, en cas d'absence d'inscription sur un mois plein et ce malgré les relances.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-11
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION **Tarifs des prestations et adhésions 2022/2023**

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Certaines prestations fournies par le service vie sociale et citoyenneté (centre social) peuvent faire l'objet d'une tarification.

De même, une part de l'accès aux activités organisées par les différents pôles du service vie sociale et citoyenneté est soumise à l'adhésion. Les adhésions sont valables pour la famille (parents + enfants mineurs ou grands-parents + petits-enfants mineurs).

Il est aujourd'hui proposé, comme chaque année, d'augmenter les tarifs en suivant le taux d'inflation de 2021 à savoir 1.6%.

Service vie sociale et citoyenneté

Tarifs des prestations applicables à compter du 01/09/2022

Nature des prestations	TARIFS 2022/2023
ADHESIONS ANNUELLES	
Adhésion famille / personnes physiques + descendants (mineurs)	
- Provenant de Tournus	14,0 €
- Provenant de communes extérieures	21,5 €
Adhésion et animation des écoles Maternelles, Primaires, Collège, Lycées de Tournus et EPMS Paul Cézanne	Gratuit
LOCATION DES SALLES	
Location des salles : Activités, Cuisine, salle de réunion et Espaces Jeunes	
- Pour les adhérents	Gratuit
- Pour les structures tournusiennes :	
* A la demi-journée	21,5 €
* A la journée	40,0 €
- Pour les structures extérieures :	
* A la demi-journée	36,5 €
* A la journée	62,0 €
Location d'un bureau	
- Pour les adhérents	Gratuit
- Pour les structures tournusiennes :	
* A la demi-journée	13,5 €
* A la journée	24,5 €
- Pour les structures extérieures :	
* A la demi-journée	28,5 €
* A la journée	53,0 €
Formation demandeurs d'emploi (plusieurs semaines)	Convention spécifique
LOCATION DES MINIBUS (uniquement structures Tournusiennes)	Gratuit

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET





TOURNUS

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 071-217105436-20220705-2022_07_05_12-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOURNUS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice	29
Date de la convocation	27 juin 2022
Date d'affichage	07 juillet 2022
Numéro de la délibération	2022-07-05-12
Rapporteur	Prisca GARDIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION **Règlement intérieur des accueils de loisirs**

L'an 2022, le 05 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de TOURNUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand VEAU.

PRÉSENTS

Bertrand VEAU, Julien FARAMA, Line PAGEAUD, Frédéric STAUB, Anne MERMET, Christophe RAVOT, René VARIN, Anne LEFRONT, Gérard COLIN, Isabelle HUDRY, Stéphane BON, Laurence FONTRouGE-TARDIEU, Prisca GARDIN, Sébastien BARBEY, Gaëlle SAINT-HILARY, Slimane BOUNOUA, Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS

Christine SIMOULIN, François COCHET, Dominique GAUDILLIERE, Jean-Paul PIN, Françoise CHENAVAS, Bruno LAMBEY, Anja MARTENS, Laurent COMTE, Jean-Bernard PIEUCHOT, Dominique EYNARD

PROCURATIONS

Christine SIMOULIN à Gaëlle SAINT-HILARY, François COCHET à Prisca GARDIN, Dominique GAUDILLIERE à Christophe RAVOT, Jean-Paul PIN à Anne LEFRONT, Françoise CHENAVAS à Isabelle HUDRY, Bruno LAMBEY à Bertrand VEAU, Anja MARTENS à Line PAGEAUD, Laurent COMTE à Gérard COLIN, Jean-Bernard PIEUCHOT à René VARIN

ABSENTS

Ingrid RAYNAUD , Marjorie DOUDET , Jean-Paul MEULIEN

Madame Anne MERMET a été élue secrétaire de séance

Tous les temps d'accueil des enfants et des jeunes sur la commune font l'objet de services de la Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports. Chaque accueil doit ainsi répondre aux exigences nationales quant au respect des règles d'hygiène, de sécurité mais aussi d'encadrement des mineurs.

En complément de cette réglementation, un règlement intérieur spécifique permet de préciser les horaires, les modalités d'inscription et de tarification ainsi que les règles de vie au sein de ces accueils. Il vous est aujourd'hui proposé de modifier ce règlement.

L'année passée, le règlement intérieur avait évolué afin de développer une procédure de rappel des impayés. Cette procédure, appliquée avec une grande rigueur par les agents, a permis de réduire le taux d'impayés à 3.3 % contre 6.7% en moyenne en France.

Dans le même temps, il était proposé de réaffirmer l'obligation d'une inscription préalable sur chaque temps. Concernant la restauration scolaire, jusqu'alors les enfants indiquaient à leur enseignant, à leur arrivée en classe le matin, s'ils restaient le midi ou non. Afin de ne plus leur laisser cette responsabilité mais aussi pour réajuster le nombre de repas et ainsi éviter le gaspillage alimentaire, l'importance de ces inscriptions avait été réaffirmée.

A ce jour, il ne reste qu'une minorité de familles qui ne respecte pas cette règle. Afin d'accompagner au mieux celles-ci, il est proposé d'appliquer la même procédure que pour les impayés en cas de fréquentation des accueils sans inscription préalable à savoir :

- o Première relance par téléphone effectuée par l'agent d'accueil ;
- o Premier courrier de relance proposant un accompagnement pour effectuer les démarches ;
- o Deuxième relance par téléphone effectuée par le directeur du pôle vie sociale et citoyenneté ;
- o Deuxième courrier de relance proposant à nouveau un accompagnement pour effectuer les démarches ;
- o Dernier courrier de relance proposant un accompagnement mais indiquant également une exclusion des services dans l'attente d'une régularisation.

Si malgré toutes ces relances nous restons sans réponse, il est proposé d'appliquer une pénalité de 5 € par famille et par mois à condition qu'aucune inscription n'ait été faite sur un mois plein.

Enfin, les services constatent que des enfants sont parfois inscrits mais ne fréquentent pas les accueils. Il est donc proposé de demander à chaque famille de bien vouloir spécifier, 48 h à l'avance, toute annulation.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur des Accueils Collectifs pour Mineurs.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bertrand VEAU



La Secrétaire,

Anne MERMET